



Assemblée nationale
de la République du SENEGAL
 www.assemblée-nationale.sn

NOM ET OBJET DE LA MISSION :

Evaluation finale du Projet de « Renforcement des capacités des femmes parlementaires pour une application effective des engagements sur l'égalité des sexes »

Période d'évaluation : Juillet – Septembre 2016

Date de production de la 3^e version du rapport : 1^{er} décembre 2016

Localisation : Sénégal – Région de Dakar

Nom de l'évaluateur : Waly Clément FAYE (Consultant)

Nom de l'organisation ayant commandité l'évaluation : ONU Femmes, en partenariat avec le Collectif des Femmes Parlementaires



TABLE DES MATIERES

ACRONYMES, SIGLES ET ABREVIATIONS	3
RESUME EXECUTIF	4
1. CONTEXTE ET OBJET DE L'EVALUATION	8
2. OBJECTIFS ET PERIMETRE DE L'EVALUATION	9
3. METHODOLOGIE.....	10
3.1. Approche proposée.....	10
3.2. Principales étapes de la mission	11
3.2.1. Préparation de la mission.....	11
3.2.2. Critères et Questions clés d'évaluation.....	12
3.2.3. Collecte et traitement des données.....	14
3.2.4. Elaboration du rapport provisoire et du rapport final.....	16
3.2.5. Considérations d'ordre éthique.....	16
4. RESULTATS ET CONSTATATIONS.....	17
4.1. Exécution technique	17
4.2. Exécution financière	19
4.3. Analyse des résultats.....	19
4.3.1. Pertinence et Cohérence.....	19
4.3.2. Genre	21
4.3.3. Efficacité	22
4.3.4. Efficience.....	23
4.3.5. Effets & Impact	23
4.3.6. Durabilité.....	24
4.3.7. Partenariat.....	25
4.3.8. Participation.....	26
4.4. Facteurs de succès et d'échec du Projet.....	26
4.4.1. Facteurs de succès	26
4.4.2. Facteurs d'échec et contraintes	27
4.5. Synthèse des constatations.....	28
5. CONCLUSION ET LECONS APPRISES	30
6. RECOMMANDATIONS	32

ANNEXES.....	a
Annexe 1 : Termes de référence (voir fichier joint)	a
Annexe 2 : Liste des personnes rencontrées et/ou interviewées	a
Annexe 3 : Liste des documents consultés et des sites web visités.....	b
Annexe 4 : Outils de collecte de données.....	c
Annexe 5 : Matrice d'évaluation.....	f

ACRONYMES, SIGLES ET ABREVIATIONS

AJS	Association des Juristes Sénégalaises
BSG	Budget Sensible au Genre
CFP	Collectif des Femmes Parlementaires
COSEF	Conseil Sénégalais des Femmes
DEEG	Direction de l'Equité et l'Egalité de Genre
GNUE	Groupe des Nations Unies pour l'Evaluation
ODD	Objectif de Développement Durable
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONU	Organisation des Nations-Unies
OS	Objectifs Spécifiques
OSC	Organisations de la Société civile
OSIWA	Open Society for West Africa
PSE	Plan Sénégal Emergent
PTF	Partenaire Technique et Financier
SNEEG	Stratégie Nationale pour l'Egalité et l'Equité de Genre
TDR	Termes de Référence
TIC	Technologies de l'Information et de la Communication
UNEG	Normes du Groupe des Nations Unies pour l'Evaluation

RESUME EXECUTIF

Le Projet de « *renforcement des capacités femmes parlementaires pour un plaidoyer effectif et actif sur les engagements sur l'égalité des sexes au Sénégal* » a été mis en place par ONU Femmes avec l'appui d'OSIWA, à la suite d'une demande exprimée par le Collectif des Femmes Parlementaires (CFP) en 2012.

En effet, la *Loi n°2010-11 du 28 mai 2010* sur la Parité a favorisé l'entrée en masse des femmes dans le Parlement, à la suite des élections législatives de 2012 (64 députées sur 150). Le besoin de renforcement des capacités était donc nécessaire pour la majorité de ces femmes parlementaires afin de leur permettre de jouer pleinement leurs rôles au sein de l'Hémicycle.

Le Projet vise trois objectifs spécifiques :

- Renforcer les capacités des femmes sur les procédures de l'assemblée, l'analyse de politiques publiques et budget ;
- Développer des outils et supports pour la prise en compte du genre dans les budgets et lois et les mettre à la disposition des parlementaires ;
- Promouvoir des échanges d'expériences et de bonnes pratiques en vue d'une meilleure implication des femmes parlementaires dans l'augmentation des ressources allouées aux besoins spécifiques des femmes.

D'une durée initiale de 12 mois (août 2013-août 2014), le projet a fait l'objet de deux prolongations sans coût et sera finalement clôturé le 31 décembre 2016. Le budget global s'élève à 61 344 000 CFA, financé par le Projet F4GE (Union Européenne, Coopération Espagnole) de ONU FEMMES (70%) et OSIWA (30%).

Après trois ans d'exécution, ONU Femmes, en relation avec ses partenaires (OSIWA et CFP) a décidé de réaliser l'évaluation finale du Projet.

La mission a été réalisée par M. Waly Clément FAYE, Ingénieur agroéconomiste, spécialisé en Management de Projet.

L'évaluation a été faite sur la base des huit critères d'évaluation suivants : Pertinence et Cohérence, Dimension Genre, Efficacité, Efficience, Effets/Impact, Durabilité, Stratégie de Partenariat, Participation.

Les principaux résultats ci-après ont été enregistrés :

Par rapport à la Pertinence et à la Cohérence

Le projet de renforcement des capacités des femmes parlementaires est parfaitement aligné avec les priorités de l'Etat du Sénégal déclinées, à l'époque, dans la Stratégie Nationale de Développement Economique et Sociale (SNDES) et aujourd'hui dans l'axe 3 intitulé « Gouvernance, Institutions, Paix et Sécurité » du Plan Sénégal Emergent (PSE).

Le Projet était au moment de sa formulation en cohérence avec l'ODM n°3 intitulé « *promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes* » et actuellement avec l'ODD n°5 sur l'égalité entre les sexes.

De façon plus spécifique, il s'inscrit dans les domaines prioritaires d'ONU Femmes portant sur « *leadership et participation des femmes à la vie politique* » et « *Gouvernance et planification nationale* » et est en phase avec la stratégie d'OSIWA qui prend en charge la promotion et la protection des droits des femmes, notamment au niveau politique.

L'intervention répond fortement aux besoins des femmes parlementaires qui, pour la plupart, n'avaient pas une bonne maîtrise des procédures législatives, de la lecture du budget, de la problématique du genre et des techniques de communication.

La stratégie définie est cohérente et les ressources mises en place jugées en adéquation avec les objectifs spécifiques du projet.

Par rapport au Genre

Les besoins spécifiques des femmes parlementaires, y compris celles analphabètes, ont été pris en compte lors de l'atelier d'identification du projet.

Les rapports d'activités produits par ONU Femmes à l'attention d'OSIWA renseignent sur la présence des femmes et des hommes dans les activités du projet et font apparaître clairement les résultats sur les femmes spécifiquement.

En outre, l'égalité des sexes a fortement progressé au sein de l'Assemblée Nationale avec un bureau désormais composé à 50% de femmes contre 31,5% (6 femmes sur 19 membres) avant la modification du règlement intérieur.

Par rapport à l'Efficacité

L'efficacité du projet est globalement moyenne et a été ralentie par l'allongement de la durée de mise en œuvre.

L'efficacité dans l'atteinte du résultat 1 est élevée. Grâce aux formations reçues, la majorité des femmes savent maintenant lire et comprendre un budget, mais aussi l'analyser sous l'angle du genre. Les interventions des femmes sont jugées plus riches et plus pertinentes lors des débats en commissions et en plénière.

L'efficacité dans l'atteinte du résultat 2, par contre, est moyenne. Des blocs-notes (qui sont des supports temporaires) ont été conçus et diffusés, de même qu'un livret sur le « cadre juridique de protection et promotion des femmes et des filles au Sénégal » en version wolof et française (en cours de finalisation); ces supports visent à sensibiliser davantage les femmes parlementaires sur les engagements internationaux du Sénégal en matière d'égalité de sexe.

L'efficacité dans l'atteinte du résultat 3 est également moyenne. Le projet a permis aux femmes d'être plus ouvertes au monde extérieur grâce à la visite d'échanges effectuée au Maroc.

Le rapport-bilan An II de la parité est, par ailleurs, un important document d'évaluation de l'apport (quantitatif et qualitatif) des femmes parlementaires dans la XII^{ème} législature et qui a été très bien apprécié des acteurs. Une conférence nationale sur la parité « Bilan An II » a été organisée en lieu et de la conférence sous régionale de partage de l'expérience.

Par rapport à l'Efficiace

L'absence de données financières plus détaillées n'a pas permis de bien analyser l'efficiace du Projet et les taux d'exécution budgétaire par résultat attendu

Le taux d'exécution budgétaire est très satisfaisant pour les Fonds OSIWA et moyennement satisfaisant pour les fonds F4GE d'ONU Femmes.

On a noté cependant un retard dans la mise en place des fonds OSIWA (mars 2014) dû au fait que le CFP n'avait pas entièrement justifié la première tranche de 22 000 000 FCFA d'ONU

FEMMES. Ce qui a d'ailleurs amené ONU Femmes à opter pour une exécution directe des fonds en régie.

Par rapport aux Effets à l'Impact

Grâce à l'appui du projet, la Parité a été introduite dans le Bureau l'Assemblée Nationale à la faveur d'un amendement introduit en 2014 par les femmes parlementaires pour modifier le règlement intérieur de l'institution. La majorité des femmes parlementaires interviewées et les témoignages recueillis montrent que celles-ci savent analyser un budget et le mettre en lien avec le genre. Elles maîtrisent davantage les techniques de communication parlementaires avec des interventions mesurées et une plus grande assurance et confiance en elles-mêmes.

Au total, 19 Ministères ont en leur sein une cellule genre tandis que 7 sont actuellement engagés dans un processus de planification et de budgétisation sensible au genre.

Quelques lois favorables à l'égalité de sexe ont été votées ou ratifiées sur la période d'exécution du projet : i) la modification en 2013 de la Loi sur la nationalité ; ii) l'adoption en 2015 d'une loi autorisant le Président de la République à ratifier la convention n°183 de l'OIT sur la protection de la maternité en milieu de travail ;

Le vote de ces lois a été fortement défendu par les femmes parlementaires, mais n'est nullement imputable à l'action directe du projet.

Malgré ces résultats encourageants, les femmes restent encore sous-représentées dans la présidence des Commissions du Parlement (1 Commission sur les 11 est dirigée par une femme).

Par rapport à la Durabilité

La durabilité des résultats du Projet est moyenne à faible, dans un contexte marqué par la fin de la douzième législature. Elle a été réduite par la discontinuité dans la livraison des appuis suite au blocage du Projet, l'absence de coaching des députées formées et la faible implication des services étatiques et de la société civile dans le suivi du projet. A cela s'ajoute le caractère ponctuel de l'intervention et sa durée relativement courte.

La consolidation des acquis dépendra aussi fortement du taux de renouvellement des femmes parlementaires durant les prochaines élections législatives de 2017.

En guise de conclusion, il est certain que le projet de renforcement des capacités des femmes parlementaires a été globalement une réussite, malgré toutes les contraintes rencontrées. D'ici la clôture, deux activités importantes doivent être finalisées, à avoir : l'édition et la vulgarisation des livrets sur le cadre juridique de protection des femmes et des filles au Sénégal et l'élaboration du guide de synthèse des formations reçues.

Le projet reste toujours pertinent dans le contexte actuel et le sera encore après les élections législatives prévues l'année prochaine. Une deuxième phase pourrait donc être mise en place par ONU Femmes en 2017 pour accompagner la 13^e législature. Ce nouveau projet devrait, néanmoins, être plus structurant et intégré au dispositif de mise en œuvre de la nouvelle SNEEG.

En plus des formations réalisées dans le cadre du Projet et qui restent utiles, les actions devront être orientées vers de nouvelles thématiques (développement personnel, leadership, changements climatiques, ODD, TIC, etc.), mais aussi vers le coaching et l'accompagnement des formées.

Des objectifs plus ciblés, liés à des problématiques spécifiques, pourraient être fixés pour mieux orienter le combat des députées. Ces problématiques sont, entre autres : l'accès des femmes aux ressources productives (terre, eau, intrants, etc.), la réforme des textes discriminatoires, , l'intégration de la parité dans le code des collectivités locales, l'égalité juridique hommes-femmes et la lutte contre les violences basées sur le genre.

Les autres recommandations ci-après sont formulées en vue d'améliorer l'intervention d'interventions similaires futures :

- Intégrer les éléments liés à la durabilité dès la phase d'identification et de formulation des projets de ce type ;
- réfléchir à la mise en place au sein de l'Assemblée Nationale d'un dispositif pérenne de formation et de coaching des parlementaires ;
- impliquer davantage le personnel permanent de l'Assemblée Nationale, particulièrement les assistants parlementaires ;
- assurer un accompagnement plus personnalisé des bénéficiaires, tenant compte de leur niveau d'études, expérience et poste occupé au sein du Parlement ;
- accompagner le développement de programmes de renforcement des capacités des femmes au sein des parties politiques, des associations et réseaux de femmes et autres OSC ;
- réaliser et diffuser des films-reportages et récits de vie sur le parcours de femmes parlementaires de référence ;
- concevoir des supports/guides plus didactiques sous formats vidéo et audio sur les différentes thématiques sur lesquelles les femmes ont été renforcées
- recruter un consultant à temps plein pour accompagner la mise en œuvre du projet ;
- produire un premier rapport genre sur le budget au Sénégal ;
- Favoriser l'adhésion du CFP au Réseau Africain des Femmes Parlementaires qui constitue un cadre efficace de plaidoyer.

1. CONTEXTE ET OBJET DE L'ÉVALUATION

Le Sénégal a adopté en 2010 une loi instituant la parité absolue Homme-Femme dans toutes les institutions totalement ou partiellement électives (Loi n°2010-11 du 28 mai 2010). Cela a permis de renforcer significativement la place des femmes au niveau de l'Assemblée Nationale. Celles-ci, à la faveur des élections législatives de 2012, y occupent pour la première fois 42,6% des sièges, soit 64 femmes députées sur 150.

Cette avancée juridique historique coïncide avec l'engagement du Gouvernement du Sénégal de favoriser l'égalité des sexes et l'équité de genre. D'ailleurs, le Plan Sénégal Emergent, nouveau cadre de développement économique et social, confirme cet engagement à faire de la question des femmes une priorité. Le PSE érige au rang de principe « *la protection et la promotion équitables des droits fondamentaux des hommes et des femmes* ».

La présence massive et qualitative des femmes à l'Assemblée Nationale, combinée à cette volonté politique, devrait amener les femmes parlementaires à prendre des initiatives pour changer positivement les conditions de vie des femmes et des jeunes filles au Sénégal.

Les capacités de celles-ci doivent alors être renforcées significativement pour leur permettre de jouer pleinement leurs rôles de parlementaires, notamment en termes de contrôle budgétaire, de suivi de l'application effective des Conventions internationales et des Lois en faveur de l'égalité des sexes, de plaidoyers en faveur des femmes et des jeunes filles, etc.

C'est dans ce contexte que le Collectif des Femmes Parlementaires (CFP), soucieux de renforcer les capacités de ses membres, a sollicité ONU FEMMES en 2012 pour un appui. Celle-ci, en partenariat avec Open Society For West Africa (OSIWA), a mis en place le Projet de « *renforcement des capacités femmes parlementaires pour un plaidoyer effectif et actif sur les engagements sur l'égalité des sexes au Sénégal* ».

Le Projet vise comme objectif global de contribuer au renforcement des capacités des femmes parlementaires pour une application effective des engagements sur l'égalité des sexes au Sénégal.

Trois objectifs spécifiques (OS) sont poursuivis :

- OS 1 : Renforcer les capacités des femmes sur les procédures de l'assemblée, l'analyse de politiques publiques et budget ;
- OS 2 : Développer des outils et supports pour la prise en compte du genre dans les budgets et lois et les mettre à la disposition des parlementaires ;
- OS 3 : Promouvoir des échanges d'expériences et de bonnes pratiques en vue d'une meilleure implication des femmes parlementaires dans l'augmentation des ressources allouées aux besoins spécifiques des femmes.

Le coût global du Projet est de 61 344 000 CFA, répartis entre ONU FEMMES (70%) et OSIWA (30%), pour une durée initiale de 12 mois (août 2013-2014) répartie en deux phases de 6 mois chacune.

L'exécution technique est assurée par le CFP, qui s'est attaché les services d'un consultant durant la première phase.

Après un blocage du Projet pendant quasiment un (01) an pour cause de paiement non justifiés par le CFP, les activités ont redémarré sous une nouvelle modalité d'exécution basée sur des paiements directement effectués par ONU Femmes. C'est ce qui a justifié les deux prolongations sans coûts du Projet qui, officiellement, prendra fin le 31 décembre 2016.

Après trois ans de mise en œuvre, les trois parties contractantes (ONU Femmes, CFP et OSIWA) ont décidé de procéder à une évaluation finale externe du Projet.

2. OBJECTIFS ET PERIMETRE DE L'EVALUATION

L'évaluation finale du projet de renforcement des capacités des femmes parlementaires revêt un caractère sommatif. Il vise à : i) apprécier la progression dans l'atteinte des objectifs du Projet ; ii) analyser la durabilité des résultats enregistrés ; iii) tirer les leçons et les enseignements nécessaires et iv) formuler des recommandations pratiques pour la réussite d'interventions similaires (ou d'une deuxième phase du Projet).

L'exercice couvre toute la période de mise en œuvre du Projet et se déroule à Dakar. Il a impliqué l'ensemble des parties prenantes du Projet : CFP, OSIWA, ONU Femmes, parlementaires, Ministères concernés (Ministère en charge de la Femme, Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan, etc.), Organisations de la Société civile (OSC), etc. La mission s'est déroulée sous la supervision d'un Comité de gestion de l'Évaluation.

Le projet a été évalué sur la base des huit (8) critères d'évaluation suivants : Pertinence et Cohérence, Dimension Genre, Efficacité, Efficience, Effets/Impact, Durabilité, Stratégie de Partenariat, Participation.

L'appréciation de la performance, des effets et de l'impact a été basée sur l'analyse de l'évolution des indicateurs de performance définis dans le cadre logique du Projet.

Le périmètre de la mission a été scindé en deux volets spécifiques : l'évaluation et les recommandations.

Volet A : Evaluation

- Pertinence et de la cohérence du Projet ;
- Prise en compte de la dimension genre dans le cycle du Projet ;

- Examen de l'état d'avancement du Projet et sa performance pour chaque composante ;
- Mesure de l'efficacité et de l'efficience du Projet ;
- Appréciation des effets et de l'impact du Projet (changement positifs et négatifs durables dus à l'intervention) ;
- Analyse de la durabilité du Projet ;
- Participation et implication des bénéficiaires dans la formulation et la mise en œuvre du Projet ;
- Stratégie de partenariat du Projet.

Volet B : Contraintes, Facteurs de succès, Recommandations et Leçons apprises

- Recommandations opérationnelles pour améliorer la stratégie, le dispositif organisationnel, l'efficience, l'efficacité, la durabilité et l'impact du Projet sans nécessiter une réorientation stratégique ;
- Recommandations stratégiques pour améliorer la pertinence du projet (durant la formulation d'un projet futur), l'appropriation par les parties prenantes et définir les grands axes d'une future intervention.

A chaque niveau d'évaluation, les enseignements ou leçons apprises de l'intervention, facteurs de succès (et d'échec) et contraintes seront identifiés et analysés.

3. METHODOLOGIE

3.1. Approche proposée

L'évaluation a été menée en conformité avec les lignes directrices d'évaluation d'ONU Femmes et les normes du Groupe des Nations Unies pour l'Evaluation (GNUE), en particulier celles qui prescrivent l'intégration de la perspective des droits de l'homme et de l'égalité des sexes dans l'approche et le processus de l'évaluation.

La démarche utilisée a été fondée sur deux approches fondamentales :

- Une **approche analytique** qui a consisté, d'une part, à développer un cadre d'évaluation, collecter et traiter les données et, d'autre part, à analyser, évaluer et interpréter les différents indicateurs du cadre logique et à faire une analyse critique de la conception et de la mise en œuvre du projet. Ce qui a permis de formuler les recommandations pertinentes pour une deuxième phase ou un futur projet ;
- Une **approche participative** qui a consisté à intégrer les différentes parties prenantes du Projet dans les phases de l'évaluation et plus particulièrement dans la formulation des recommandations. La mission a travaillé en parfaite collaboration avec le CFP, OSIWA et ONU Femmes.

3.2. Principales étapes de la mission

La démarche méthodologique adoptée pour réaliser la mission est structurée en cinq étapes principales :

- 1) Préparation de la mission ;
- 2) Elaboration du cadre d'évaluation ;
- 3) Collecte et analyse des données ;
- 4) Elaboration du rapport provisoire ;
- 5) Restitution et élaboration du rapport final.

3.2.1. Préparation de la mission

▪ Etape 1 : Prise de contact avec ONU FEMMES

Une réunion de prise de contact a été organisée entre le consultant et le Comité de gestion de l'Évaluation d'ONU FEMMES. Elle a permis de mieux comprendre les enjeux de la mission, collecter toute la documentation utile et identifier les principales parties prenantes du Projet. Ensuite, une note d'orientation méthodologique a été élaborée et transmise aux membres du Groupe de référence, via ONU Femmes.

▪ Etape 2 : Revue et analyse documentaire

Les documents suivants ont été passés en revue et analysés :

- 📄 Objectifs de Développement Durable, Normes du Groupe des Nations Unies pour l'Évaluation (UNEG), Guide UNEG sur l'intégration des droits humains et de l'égalité de genre dans l'évaluation, Lignes directrices d'évaluation d'ONU Femmes, manuel d'ONU FEMMES pour la conduite d'évaluation sensible au Genre, document de Programme pays ONU FEMMES ;
- 📄 Documents nationaux : Loi sur la Parité et Décret d'application, Plan Sénégal Emergent, Stratégie Nationale pour l'Égalité et l'Équité de Genre (SNEEG), Loi organique portant règlement intérieur de l'Assemblée nationale, Lettre de Politique Sectorielle de Développement du Ministère en charge de la Femme ;
- 📄 Document de Projet & cadre logique, rapports d'avancement technique et financier, rapports de formation, comptes rendus voyage d'échanges au Maroc, liste de présences, etc.
- 📄 Rapports d'études diverses liées au thème.

L'analyse documentaire a permis :

- de mieux comprendre les orientations du Gouvernement Sénégalais en matière de politique de promotion de la femme, d'égalité et d'équité de genre ;

- de mieux connaître la stratégie d'ONU Femmes et le cadre d'évaluation de ses programmes ;
- de comprendre davantage le contexte dans lequel le Projet a été mis en place, sa stratégie d'intervention, ses cibles, etc.
- de connaître le dispositif institutionnel de mise en œuvre du Projet ;
- de concevoir dans de meilleures conditions la matrice d'évaluation du Projet.

Elle a constitué une activité transversale durant toutes les étapes de la mission.

3.2.2. Critères et Questions clés d'évaluation

Les huit (8) critères d'évaluation suivants ont été définis : Pertinence/Cohérence, Genre, Efficacité, Efficience, Effets/Impact, Durabilité, Partenariat, Participation. Pour chaque critère, les questions clés ci-après ont été posées et traduit dans la matrice d'évaluation en annexe.

1. Pertinence et Cohérence

- Dans quelles mesures la conception du Projet est-elle alignée avec les orientations politiques et stratégiques du Gouvernement du Sénégal en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes (PSE, SNEEG, Loi sur la Parité, Lettre de Politique Sectorielle de Développement du Ministère en charge de la Femme, etc.) ?
- Le projet répond-il à des problèmes identifiés et aux besoins/priorités des femmes sénégalaises ?
- Dans quelles mesures le projet a-t-il été formulé de façon cohérente (dans ses objectifs, sa stratégie, son budget) et comment complète-t-il les autres interventions liées au renforcement des capacités des femmes parlementaires et élues locales ;
- Les partenaires nationaux ont-ils été consultés durant la formulation du Projet ?

2. Dimension Genre

- Le Projet, dans sa conception et sa mise en œuvre, prend-il en charge l'égalité de sexe et l'équité de genre ?
- Le document de projet intègre-t-il un diagnostic genre avec des données désagrégées montrant les contraintes et besoins spécifiques des femmes parlementaires ?
- La composition de l'équipe de gestion du projet a-t-elle tenu compte de l'équilibre de genre ?
- Les rapports de suivi du projet montrent-ils clairement les résultats spécifiques sur les femmes et les hommes ?
- Dans quelle mesure l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ont progressé à la suite de l'intervention ?

3. Efficacité

- Dans quelles mesures les objectifs spécifiques et les résultats immédiats sont-ils atteints en référence aux indicateurs du cadre logique et sont imputables à l'action d'ONU Femmes ? Quels sont les facteurs qui ont influencé l'atteinte (ou la non atteinte) des résultats ?
- Le projet a-t-il permis aux femmes parlementaires de mieux maîtriser les procédures législatives et budgétaires, le cadre institutionnel du contrôle et les techniques d'évaluation des politiques publiques ?
- Les femmes parlementaires disposent-elles des informations sur les engagements internationaux du Sénégal relatifs aux droits des femmes et l'état de leur mise en œuvre ?
- Est-ce que le projet dispose de mécanismes de contrôle efficaces pour mesurer les progrès vers les résultats ?
- Comment l'ONU Femmes pourrait améliorer l'efficacité du Projet ?

4. Efficience

- Les ressources (matérielles, humaines et financières) ont-elles été allouées et utilisées de façon adéquate pour atteindre les résultats ?
- Dans quelles mesures la gouvernance et le dispositif de gestion et de coordination du Projet favorisent-ils l'efficacité et l'efficience de l'intervention ?
- Quelles sont les mesures qui ont été prises pour que les ressources (fonds, expertise, temps, etc.) soient utilisées efficacement et converties en résultats concrets ?
- Les produits et services ont-ils été livrés à temps et à moindre coût grâce à l'adoption et / ou l'utilisation de mécanismes et approches particulières ?

5. Effets/Impact

- Quels sont les changements positifs (et négatifs) durables que le projet a apportés dans les différents aspects du dispositif national juridique et politique de participation des Femmes aux instances de décisions ?
- Dans quelles mesures le projet a-t-il favorisé l'application effective des engagements du Sénégal sur l'égalité des sexes grâce à une plus forte implication des femmes parlementaires ?
- Dans quelles mesures le projet a-t-il permis aux femmes d'influencer les lois et les politiques nationales ?
- Le projet a-t-il favorisé l'augmentation des ressources publiques allouées aux femmes dans les secteurs des services sociaux de base (éducation, santé, hydraulique et assainissement) ?

- Le projet a-t-il permis d'améliorer le financement de l'égalité des sexes et de mieux prendre en compte le genre dans les budgets et lois ?
- Quels sont les effets (positifs et/ou négatifs) non attendus induits par le projet ?

6. Durabilité

- Existe-t-il une stratégie de pérennisation des acquis du Projet ?
- Les résultats et effets positifs du Projet continueront-ils (ou auront-ils la chance) de perdurer à la fin de l'intervention ?
- Quelles sont les perspectives nationales de continuité du projet des femmes parlementaires et ce, au-delà du cycle de vie de ce dernier ?
- Est-ce qu'il y a des éléments du projet qui sont pris en charge par le Parlement du Sénégal ?
- À quel point le partenariat entre ONU Femmes et le Parlement, et en particulier le CFP a-t-il conduit à des changements durables dans la perspective des objectifs du projet?
- Quels sont les éléments probants illustrant des transformations durables à l'initiative du projet, au niveau local et national ?
- Le Projet a-t-il suffisamment renforcé les capacités des femmes parlementaires ? Quelle est la capacité des bénéficiaires à prendre des initiatives et à assurer leur leadership ?

7. Stratégie de Partenariat

- Le projet a-t-il développé des partenariats avec d'autres acteurs intervenant dans l'égalité de genre et l'autonomisation des femmes en vue d'améliorer ses performances ?
- Dans quelles mesures ONU Femmes a-t-elle contribué à la coordination des actions avec les partenaires concernés et d'autres acteurs pour obtenir de meilleurs résultats ?

8. Participation

- Dans quelles mesures les bénéficiaires ont-ils été impliqués dans la conception et la mise en œuvre du projet ?

Pour chaque critère, la mission a identifié les contraintes/facteurs de succès et formulé des recommandations de niveau opérationnel et/ou stratégique.

3.2.3. Collecte et traitement des données

a) Outils de collecte

L'exploitation de la matrice d'évaluation a permis de confectionner les outils de collecte des données primaires suivants :

- i) guide d'entretien à l'attention des bailleurs du projet (ONU FEMMES et OSIWA) ;
- ii) guide d'entretien à l'attention du Bureau du CFP ;
- iii) guide d'entretien pour les autres acteurs (membres bureau Assemblée, Ministère chargé de la Femmes, Direction pour l'égalité et l'équité de Genre, OSC, etc.) ;
- iv) guide d'entretien destiné aux femmes parlementaires.

Dans le but de trianguler l'information et veiller à l'objectivité des réponses, les mêmes questions similaires ont été, dans certains cas, posées à des cibles différentes. Ce qui permet aussi d'avoir une diversité des points de vue.

b) Echantillonnage

La population étudiée est constituée des femmes parlementaires de la 12e législature. Cette population a une envergure nationale et affiche une certaine hétérogénéité. En effet, les femmes parlementaires présentent des caractéristiques et une appréciation du Projet différentes selon qu'elles soient membres du Bureau du CFP, qu'elles aient siégé à plusieurs législatures et qu'elles soient de l'opposition ou de la mouvance présidentielle. L'échantillon a été donc tiré en prenant en compte ces spécificités.

En raison du caractère qualitatif de l'enquête, la méthode d'échantillonnage discrétionnaire ou raisonnée a été utilisée. Elle est basée sur un choix des députées à enquêter en fonction de leur disponibilité, mais surtout des quatre caractéristiques suivantes :

- députées membres de la majorité présidentielle vs opposition,
- députées ayant siégé dans plusieurs législatures vs nouvellement élues,
- présidente de commission vs députée simple,
- députées membres du Bureau du CFP vs non membres.

Les entretiens étant plutôt qualitatifs, la taille de l'échantillon n'est pas importante pour apprécier l'opinion globale de la population étudiée. Au total, sept (7) femmes parlementaires ont été interviewées.

Trois focus group auprès de trois groupes de femmes parlementaires sélectionnées au hasard (8 à 10 femmes par groupe) étaient d'ailleurs initialement prévus ; mais n'ont été organisés en raison de l'indisponibilité de la plupart des députées durant la phase terrain.

NB : Le consultant n'a pu rencontrer les autres députés sélectionnés (y compris deux hommes parlementaires) en raison de leur indisponibilité. Ce qui pourrait constituer une

limite car ne permettant pas d'apprécier le point de vue des hommes parlementaires sur le Projet.

c) Consultation des parties prenantes

Le dialogue avec les parties prenantes à l'évaluation a été initié dès le démarrage de la mission d'évaluation et durant tout le processus, de la validation de la note méthodologique au partage du rapport provisoire.

En outre, les structures participantes à l'exercice de l'évaluation ont été choisies avec l'appui d'ONU Femmes. Elles sont constituées des représentants du Gouvernement, des OSC, des PTF et des bénéficiaires directs de l'intervention. Pour chaque institution, les entretiens ont surtout concerné le senior management (Direction, Conseil d'Administration, Conseiller technique, Chef de Projet) dont certains ont participé à certaines activités du Projet.

Pour les bénéficiaires directs du projet, les interviews ont été planifiées en fonction de l'agenda des députées afin de tenir compte de leurs contraintes. Les entretiens ont été réalisés soit à leur domicile, soit dans leur bureau au Parlement.

La première version du rapport a été partagée avec l'ensemble des parties prenantes dont certaines ont pris part à la réunion de pré-restitution tenue à l'Assemblée Nationale. Ce qui a permis de partager les constats de l'évaluation, mais aussi de valider sur les recommandations formulées.

3.2.4. Elaboration du rapport provisoire et du rapport final

Le traitement et l'analyse des données de terrain, combinée à l'appréciation du niveau d'exécution du plan opérationnelle du Projet et à la mesure des indicateurs du cadre logique, a permis de tirer les enseignements liés à la conception et à la mise en œuvre du projet et de formuler des recommandations pertinentes pour des interventions futures.

Le rapport provisoire a été élaboré selon le plan défini dans le manuel d'évaluation sensible au genre d'ONU Femmes. Il a été restitué aux membres du Groupe de référence et à quelques membres du CFP.

Une deuxième version a été, par la suite, produite et renvoyée à ONUFEMMES.

Cette troisième version intègre les nouvelles observations d'ONU FEMMES et des autres parties prenantes au processus.

3.2.5. Considérations d'ordre éthique

L'évaluation a été réalisée en respectant strictement les principes d'ONU Femmes et des autres agences des Nations Unies. Ainsi, les entretiens ont été réalisés sur la base du consentement et de l'adhésion volontaire des répondants et en tenant compte de leurs contraintes.

Certaines femmes parlementaires ont été d'ailleurs interviewées à leur domicile et d'autres résidant en milieu rural au téléphone.

Certains entretiens ont été réalisés en langue locale (ouolof) pour faciliter la communication et mieux mettre à l'aise l'interlocuteur.

Les prises de rendez-vous ont été facilitées par ONU Femmes et le CFP. Les entretiens ont été préparés par une explication claire de l'objet de la mission et de la façon dont les informations recueillies sont utilisées, en garantissant l'anonymat dans les opinions données.

4. RESULTATS ET CONSTATATIONS

4.1. Exécution technique

Résultat 1: Les femmes parlementaires maîtrisent les procédures législatives et budgétaires, le cadre institutionnel du contrôle et les techniques d'évaluation des politiques publiques, ainsi que les axes de réformes attendus par les citoyens

Les principales activités réalisées au titre du résultat 1 sont :

- ✓ la tenue d'une session de formation sur les procédures législatives : 43 parlementaires dont 34 femmes ont été formés ;
- ✓ la tenue d'une session de formation sur « le budget sensible et genre (BSG) » et « les politiques publiques sensibles au genre » au profit de 36 femmes parlementaires : les deux thèmes ont été combinés en raison de leur complémentarité ;
- ✓ la tenue d'une session de formation sur la communication parlementaire au profit de 36 députées.

Plusieurs retards et difficultés ont été notés dans l'exécution des activités du résultat 1 :

- le retard dans l'organisation des sessions de formation, en raison de l'indisponibilité des femmes parlementaires ;
- l'absence de certaines députées aux sessions de formation, à cause de leurs activités politiques et agenda chargé ;
- la non tenue des ateliers de formation prévus sur les thèmes suivants : « identification des axes de réformes attendus par les citoyens » et « coûts de l'égalité des sexes dans les secteurs de l'hydraulique et Assainissement » ;
- l'absence de guide sur la BSG et les politiques publiques sensibles sur genre.

Résultat 2: Les femmes parlementaires disposent des informations sur les engagements internationaux du Sénégal relatifs aux droits des femmes et l'état de leur mise en œuvre

Deux activités ont été exécutées dans le cadre du résultat 2 :

- ✓ l'édition et la diffusion de blocs-notes sur les lois qui consacrent l'égalité en droit des femmes et des hommes et celles qui répriment les violences à l'égard des femmes et des filles : les supports ont été distribués à toutes les femmes parlementaires, aux présidents de commissions et à diverses OSC ;
- ✓ la conception de livrets sur le cadre juridique de protection des femmes et des filles au Sénégal, sur la base de brochures déjà conçues par l'Association des Juristes Sénégalaises ; les livrets ont été traduits en ouolof, mais non encore édités, ni diffusés.

Cependant, l'activité phare de ce résultat liée l'édition et à la diffusion des livrets sur les engagements du Sénégal sur l'égalité de sexe n'a pas été réalisée.

Résultat 3 : Les ressources publiques allouées aux femmes ont augmenté dans les secteurs des services sociaux de base (éducation, sante, hydraulique et assainissement)

Les activités suivantes ont été exécutées au titre du résultat 3 :

- ✓ la réalisation d'une étude sur la situation de référence du niveau des connaissances des femmes parlementaires et des outils d'analyse du budget et des politiques publiques ;
- ✓ la rédaction, l'édition et la diffusion d'un rapport bilan intitulé « Parité à l'Assemblée Nationale du Sénégal : au-delà des chiffres », réalisé avec l'appui de deux assistantes de recherche recrutées par ONU Femmes et mises à la disposition du Parlement ;
- ✓ la tenue en 2016 d'une conférence nationale organisée sur le bilan de la participation des femmes parlementaires au sein de l'Assemblée ;
- ✓ la production d'une vidéo de 8 min sur la conférence « Bilan de la loi sur la parité à l'Assemblée nationale : au-delà des chiffres ». Les CD ont été mis à la disposition des partenaires et la vidéo diffusée sur le site d'ONU Femmes ;
- ✓ l'organisation d'une visite d'échange d'expériences au Maroc auprès du Parlement ce pays au profit de 8 femmes parlementaires (restitution faite aux autres) ; ce qui leur a permis de mieux connaître l'expérience marocaine sur la BSG ;
- ✓ la tenue de réunions régulières de suivi entre le CFP et ONU Femmes, notamment durant la période de blocage du Projet ;
- ✓ l'élaboration par ONU Femmes d'un plan de suivi-évaluation et de reporting du projet et la transmission de rapports d'activités et financiers à OSIWA ;
- ✓ la réalisation (en cours) de l'évaluation finale du projet.

Les lacunes notées dans la réalisation des activités du résultat 3 sont :

- le report de la conférence sous-régionale de partage de l'expérience de la parité ;
- l'absence de rapport genre du budget et de guide de synthèse des formations reçues.

On note globalement un retard important dans l'exécution du Projet. En effet, la 2^e tranche de 38 millions FCFA a été bloquée par ONU Femmes pendant un an, à cause du non respect par le CFP des procédures de paiement du consultant chargé d'accompagner la mise en œuvre¹. Ce qui a entraîné deux prolongations sans coût accordées par ONU Femmes pour permettre de clôturer le projet.

4.2. Exécution financière

Au 31 octobre 2016, le montant total des dépenses engagées et réalisées par le Projet se chiffre à près de 42 690 000 FCFA², soit un taux d'exécution financière de 69,6%. Le niveau d'exécution est réparti comme suit :

- OSIWA : 18 690 000 FCFA (36 000 USD), soit 100% du budget alloué ;
- ONUFEMMES : 24 000 000 FCFA, soit 56% du budget alloué.

Ces montants ne prennent, cependant, pas en charge les coûts internes liés aux experts mobilisés par ONU FEMMES dans le cadre du Projet.

4.3. Analyse des résultats

4.3.1. Pertinence et Cohérence

☐ *Alignement à la Politique du Gouvernement du Sénégal en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes*

Le projet de renforcement des capacités des femmes parlementaires est parfaitement aligné avec les priorités de l'Etat du Sénégal. Ces priorités ont été déclinées, à l'époque, dans la Stratégie Nationale de Développement Economique et Sociale (SNDES) et, aujourd'hui, dans le Plan Sénégal Emergent. Ces deux stratégies, dans leur axe n°3 respectif intitulé « *Gouvernance, institutions, paix et sécurité* », promeuvent l'équité et l'égalité de genre. L'objectif stratégique visé à ce niveau « *consiste à autonomiser et à promouvoir la femme, à travers le renforcement des capacités des institutions et des collectivités locales à intégrer le genre dans les politiques publiques, l'amélioration du dispositif juridique de protection des femmes et de la petite fille ainsi que le renforcement du leadership des femmes et de leurs capacités entrepreneuriales* ».

¹ Celui-ci, recruté directement par le CFP, a reçu en une seule tranche 80% des honoraires prévus sur la durée du projet

² Montant pouvant légèrement varier en fonction des taux de change du dollar

Le Projet est également en cohérence avec le sous-axe du PSE sur la « *promotion de l'Etat de droit, des droits humains et de la justice* ».

☐ Adéquation avec les stratégies d'ONU Femmes et d'OSIWA

Le Projet était au moment de sa formulation en cohérence avec l'ODD n°3 intitulé « *promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes* » ; il est actuellement en phase avec l'ODD n°5 sur l'égalité entre les sexes.

De façon plus spécifique, il s'inscrit dans les domaines prioritaires d'ONU Femmes portant sur « *leadership et participation des femmes à la vie politique* » et « *Gouvernance et planification nationale* » (budgétisation visant à réduire les disparités entre les sexes).

Le Projet est également en phase avec la stratégie d'OSIWA qui prend en charge les questions de promotion et de protection des droits des femmes, notamment au niveau politique.

☐ Prise en compte des besoins/priorités des femmes sénégalaises, particulièrement des femmes parlementaires

Le projet prend en compte les besoins des femmes sénégalaises de façon explicite. Au niveau du résultat 3, il vise à accroître « *les ressources publiques allouées aux femmes dans les secteurs des services sociaux de base (éducation, sante, hydraulique et assainissement)* ». De façon indirecte donc, les actions de renforcement des capacités réalisées devraient à terme avoir des retombées positives du l'accès des femmes aux services sociaux de base grâce à l'adoption de loi favorables.

En outre, le projet cible particulièrement les femmes parlementaires. Celles-ci sont à l'origine de l'intervention et avaient d'ailleurs initialement exprimé le besoin d'être renforcées techniquement. En effet, la plupart des femmes entrées en masse dans le Parlement, à la faveur de la Loi sur la Parité, n'avaient aucune connaissance de leur mission, des enjeux, ni des procédures législatives.

Toutes les députées interviewées affirment donc que le projet répond à leur besoins et priorités. La plupart d'entre elles ont participé à l'atelier d'identification et formulation du Projet qui a été inclusif et participatif.

Plusieurs séances de travail ont été également tenues entre le CFP et ONU Femmes pour mieux affiner le Projet et le calibrer au canevas.

☐ Consultation des partenaires nationaux durant la formulation

Les Agences gouvernementales (Ministère en charge de la Femme) et OSC affirment de pas avoir été impliquées dans la formulation et la mise en œuvre du Projet. Aucune réunion ou atelier de partage n'a été tenu avec ces institutions pour recueillir leurs avis sur le document de projet et favoriser leur adhésion.

☐ Complémentarité avec les autres interventions

Le projet est unique dans le dispositif actuel de renforcement des capacités des femmes parlementaires. Il complète le programme d’alphabétisation fonctionnelle déployé par le Parlement et est complémentaire à un deuxième projet mis en place par ONU Femmes au profit du COSEF pour vulgariser de la Loi sur la Parité.

Le projet a aussi capitalisé les acquis des réalisations de l’Association des Juristes Sénégalaise avec l’édition du livret (conçu par l’AJS) sur le cadre juridique de protection des femmes et des filles au Sénégal.

La stratégie de mise en œuvre basée sur de sessions de formation, la vulgarisation de textes législatifs et un voyage d’études a été jugée pertinente et le budget suffisant.

4.3.2. Genre

☐ Intégration d’un diagnostic genre dans le document de projet

Le document de projet n’a pas intégré un diagnostic genre à proprement parler. Néanmoins, les besoins spécifiques des femmes parlementaires, y compris celles analphabètes, ont été pris en compte lors de l’atelier d’identification et de pré-formulation du projet.

☐ Prise en compte de l’équilibre de genre dans la composition de l’équipe de gestion du projet

Le Projet a été exécuté directement par le CFP, avec l’appui du personnel d’ONU Femmes. Il n’y a donc pas eu d’équipe de gestion dédiée spécialement dédiée à la mise en œuvre du Projet.

☐ Présence des résultats spécifiques du Projet sur les femmes et les hommes dans les rapports de suivi

Les rapports d’activités produits par ONU Femmes à l’attention d’OSIWA renseignent sur la présence des femmes parlementaires et des hommes³ dans les activités du projet. Ils font également apparaître clairement les résultats quantitatifs, mais sur les femmes spécifiquement.

☐ Progression de l’égalité des sexes et de l’autonomisation des femmes à la suite de l’intervention

Au niveau national, il apparaît prématuré de mesurer la progression de l’égalité des sexes et de l’autonomisation des femmes, à la suite de l’intervention.

³ Une dizaine d’hommes ont bénéficié des sessions de formation

4.3.3. Efficacité

L'efficacité du projet est jugée globalement moyenne et a été ralentie par le retard accusé dans son exécution. Pour une intervention prévue pour une durée initiale d'un an (août 2013 à août 2014), le projet a fait l'objet de deux prolongations sans coût et sera finalement clôturé en décembre 2016, soit 2 ans et 4 mois supplémentaires. Le blocage de la deuxième tranche par ONU Femmes, suite au paiement non justifié d'un consultant, en est la cause principale.

Par rapport aux différents résultats attendus, la situation se présente comme suit :

- Le niveau de progression dans l'atteinte du résultat 1 est satisfaisant (efficacité élevée), malgré la discontinuité dans la livraison des appuis. En effet, le programme de renforcement des capacités a permis aux députées de mieux connaître les procédures législatives et le fonctionnement de l'Assemblée Nationale. La majorité des femmes⁴ comprennent maintenant les notions de Loi des finances, Loi des Finances initiale et Loi des Finances Rectificative. Elles savent maintenant lire et comprendre un budget, mais aussi l'analyser sous l'angle du genre en établissant les liens avec leurs préoccupations quotidiennes et celles de leurs mandants⁵. Les contributions des femmes sont jugées plus riches et plus pertinentes des femmes durant les travaux de commissions et lors des sessions plénières.
- L'efficacité dans l'atteinte du résultat 2 est moyenne à faible. En dehors des blocs-notes (qui sont des supports temporaires) et du livret sur le « cadre juridique de protection et promotion des femmes et des filles au Sénégal » (en cours de finalisation), aucun autre guide n'a été finalisé pour sensibiliser davantage les femmes parlementaires sur les engagements internationaux du Sénégal en matière d'égalité de sexe. Ce qui limite la capacité de la majorité des députées, notamment celles faiblement instruites, à influencer les lois et les politiques nationales en faveur des femmes. D'ailleurs, aucune proposition de loi à l'initiative des femmes n'a été enregistrée durant la phase de mise en œuvre du projet, même si certains axes de réforme ont été identifiés (accès des femmes au foncier, autorité parentale, etc.).
- Le niveau de progression dans l'atteinte du résultat 3 est plutôt satisfaisant (efficacité moyenne), même si l'évolution des ressources publiques allouées aux femmes est une information indisponible. Le projet a permis aux femmes d'être plus ouvertes au monde extérieur grâce à la visite d'échanges effectuée au Maroc, mais aussi de comprendre le processus d'élaboration du rapport genre sur le

⁴ Certaines qui ont été députées dans plusieurs législatures le comprenaient déjà

⁵ Exemple : Montant alloué à la lutte contre le cancer du col de l'utérus, à la vaccination, à la carte d'égalité des chances, dans le budget du Ministère de la Santé et de l'Action Sociale

budget. Le rapport-bilan de la parité et la vidéo produite sont, par ailleurs, d'importants supports de plaidoyer et qui ont été très bien appréciés des acteurs (de même que la conférence bilan).

NB: L'analyse de l'efficacité n'a pas été facilitée par l'absence de cibles de performance pour les indicateurs de résultats.

4.3.4. Efficience

L'absence de données financières plus détaillées n'a pas permis de bien analyser l'efficience du Projet.

Le taux d'exécution budgétaire est très satisfaisant pour les Fonds OSIWA et moyennement satisfaisant pour les fonds ONU Femmes.

On a noté cependant un retard dans la mise en place des fonds de OSIWA (mars 2014) et au fait que le CFP n'avait pas entièrement justifié la première tranche de 22 000 000 FCFA d'ONU FEMMES. Ce qui a d'ailleurs amené celui-ci à opter pour une exécution directe des fonds en régie.

En outre, l'absence de données financières détaillées sur toute la durée du Projet (notamment sur la contribution d'ONU Femmes) n'a pas permis de calculer les taux d'exécution budgétaire par résultat attendu.

4.3.5. Effets & Impact

L'appréciation des effets et de l'impact du projet reste encore prématurée, au regard de sa durée relativement courte et du caractère sporadique des activités de formation. En plus, le renforcement des capacités est un processus de longue haleine pouvant prendre plusieurs années, même pour les députés intellectuels.

Le projet a permis, cependant, d'atteindre les résultats transformationnels suivants :

- Grâce à l'appui du projet, la Parité a été introduite dans le Bureau l'Assemblée Nationale à la faveur d'un amendement introduit en 2014 par les femmes parlementaire pour modifier le règlement intérieur de l'institution. Cette action a été menée sous la direction du CFP et fortement soutenue par ONU Femmes⁶.
- La majorité des femmes parlementaires interviewées et les témoignages recueillis montrent que celles-ci connaissent mieux les procédures législatives et sont capables de lire un budget et de l'analyser sous l'angle du genre ;
- les femmes députées maîtrisent davantage les techniques de communication parlementaires : cela se traduit au niveau de l'Hémicycle par un temps de parole mieux valorisé, des interventions mesurées et une plus grande assurance et confiance en elles-mêmes.

⁶ Un amendement similaire a été introduit au niveau du Conseil Economique Social et Environnemental sans succès

Au total, 19 Ministères ont en leur sein une cellule genre tandis que 7 sont actuellement engagés dans un processus de planification et de budgétisation sensible au genre. Ce processus est souvent assez long et l'élaboration d'un budget sensible en est la dernière étape.

Par ailleurs, quelques lois favorables à l'égalité de sexe ont été votées ou ratifiées sur la période d'exécution du projet :

- la modification en 2013 de la Loi sur la nationalité qui permet maintenant à la femme sénégalaise de donner la nationalité à son enfant ou à son époux non sénégalais ;
- l'adoption en 2015 d'une loi autorisant le Président de la République à ratifier la convention n°183 de l'Organisation internationale du Travail (OIT) sur la protection de la maternité en milieu de travail ;

Le vote de ces lois a été fortement défendu par les femmes parlementaires, mais n'est nullement imputable à l'action directe du projet.

En outre, le succès du Projet a amené plusieurs Parlements d'autres pays (Côte d'Ivoire, Mali, Congo) à visiter l'expérience du Sénégal.

Malgré ces résultats encourageants, les femmes restent encore sous-représentées dans la présidence des Commissions du Parlement. Seule une Commission⁷ sur les 11 est dirigée par une femme.

On note également l'absence de propositions de lois favorables à l'égalité de sexe et portées par les femmes.

En termes d'effets positifs non prévus, le Projet a aussi renforcé les capacités d'une dizaine d'hommes parlementaires sur les procédures législatives et le BSG.

NB : L'analyse n'a pas été facilitée par l'absence de cibles de performance pour les indicateurs d'effets et d'impact.

4.3.6. Durabilité

La durabilité des résultats du Projet est moyenne à faible, dans un contexte marqué par la fin de la douzième législature. Aucune stratégie de pérennisation des acquis du projet n'a été mise en place. Le manque de soutien fort de la part des instances décisionnelles du Parlement et l'absence de budget dédié au sein de l'Assemblée ne permettront pas de poursuivre les actions de formation/sensibilisation et d'échanges d'expériences et de prendre le relais du Projet.

⁷ Commission de l'Urbanisme, de l'Habitat, de l'Équipement et des Transports

En outre, la discontinuité dans la livraison des appuis suite au blocage du Projet, l'inexistence d'un guide de synthèse des formations reçues, l'absence de supports vidéo sur des *success stories de femmes leaders*, l'absence de coaching des députées formées et la faible implication des services étatiques et de la société civile compromettent fortement la durabilité du Projet. A cela s'ajoute le caractère ponctuel de l'intervention et sa durée relativement courte.

Par ailleurs, la durabilité reste fortement liée au taux de renouvellement des femmes parlementaires durant les prochaines élections législatives de 2017. En effet, un *turn over* important au niveau des députées actuelles et leur remplacement par des élues moins formées et moins expérimentées pourraient compromettre la durabilité du Projet.

En revanche, les résultats du Projet pourront être davantage valorisés en cas de maintien de la majorité des députées actuelles ou d'apport qualitatif de nouvelles élues. En effet, la nouvelle conscience impulsée par le Projet et la maîtrise par les femmes des procédures législatives et surtout des enjeux actuels liés à la prise en compte du genre dans les budgets et les lois constituent des acquis non négligeables sur lesquels le CFP devrait s'appuyer.

Dans tous les cas, la capacitation des députées devra donc se poursuivre pour assurer pleinement le changement de comportement souhaité. Aujourd'hui, peu de femmes parlementaires sont capables de prendre des initiatives et d'assurer leur leadership.

4.3.7. Partenariat

Le partenariat est analysé à travers la qualité de la collaboration entre les principales parties prenantes, mais aussi par le positionnement du Projet dans l'intervention globale d'ONU Femmes. Les appréciations ci-après peuvent être faites :

- l'initiative conjointe ONU Femmes – OSIWA est un exemple réussi de partenariat entre PTF pour mutualiser les ressources et améliorer l'efficacité et l'impact d'un projet de type institutionnel ;
- le partenariat entre le CFP et ONU Femmes a été globalement bien apprécié, malgré quelques malentendus nés du paiement non justifié d'un Consultant ;
- les engagements respectifs des différents partenaires, y compris financiers, ont été respectés.

Par ailleurs, l'intervention est complémentaire à un deuxième projet mis en place par ONU Femmes au profit du COSEF et qui appuie la vulgarisation de la Loi sur la Parité.

Il a aussi capitalisé les acquis des réalisations de l'Association des Juristes Sénégalaise avec l'édition du livret (conçu par l'AJS) sur le cadre juridique de protection des femmes et des filles au Sénégal.

Au niveau du groupe thématique "Genre", les informations relatives au Projet ont été régulièrement partagées avec les autres PTF. Cependant, aucun partenariat n'a été établi pour renforcer le projet.

4.3.8. Participation

Le niveau de participation des députées à la phase de formulation du Projet est très satisfaisant. Toutes les femmes interrogées soutiennent avoir participé à l'atelier d'identification des besoins organisé en 2012 par le CFP. Ce qui a permis de prendre en charge l'essentiel de leurs préoccupations et qui cadrent avec le périmètre du projet.

L'exploitation des rapports de formation montre également que plus de la moitié des femmes parlementaires ont bénéficié des sessions de formation. L'écrasante majorité a également reçu les guides conçus dans le cadre du Projet (agendas et rapport bilan sur la parité, etc.).

Cependant certaines femmes interviewées révèlent qu'elles n'ont jamais bénéficié des actions du Projet. Pire, elles déclarent n'avoir plus *"été informées dès que l'accord de financement a été signé entre le CFP et ONU Femmes"*.

L'absence de cadre régulier d'échanges au sein du CFP n'a pas facilité la circulation de l'information entre ses membres.

4.4. Facteurs de succès et d'échec du Projet

4.4.1. Facteurs de succès

Les résultats encourageants enregistrés par le Projet ont été favorisés par un certain nombre de facteurs :

- la pertinence du projet et l'engouement suscité auprès de la majorité des femmes parlementaires qui ont massivement participé aux sessions de formation ;
- la qualité du partenariat entre le CFP et le consortium ONU Femmes/OSIWA ;
- la disponibilité d'ONU Femmes et son accompagnement technique pour lever les contraintes et faciliter l'exécution du Projet, notamment durant la deuxième phase⁸ ;
- la flexibilité du projet qui offre la possibilité de réorienter certaines activités⁹ ;
- l'appui du service protocolaire de l'Assemblée pour l'exécution des dépenses et la collecte des pièces justificatives durant la première phase ;
- l'appui du Service Communication de l'Assemblée qui a permis d'assurer une bonne couverture médiatique des activités du Projet et leur publication dans le magazine parlementaire ;

⁸ Gestion en régie avec des paiements directs d'ONU Femmes

⁹ Choix de thèmes de formation plus pertinents, remplacement de la conférence internationale par un document de capitalisation sur la Parité au-delà des chiffres

- l'engagement et le soutien important du Président du Groupe Parlementaire *Benno Bokk Yakaar*, M. Moustapha DIAKHATE, qui a participé à la plupart des activités du Projet et assuré un plaidoyer permanent pour l'adoption de Lois favorables aux femmes et aux jeunes filles¹⁰ ;
- l'appui du Ministre de la Femme, de la Famille et de l'Enfance qui a procédé l'ouverture officielle pour certaines activités du Projet ;
- l'apport, durant les premiers mois, du Consultant chargé d'accompagner le CFP, se traduisant par un meilleur professionnalisme dans la gestion du projet ;
- la grande qualité des consultants choisis pour animer les sessions de formation¹¹ ;
- l'existence d'une traduction simultanée au sein de la l'Assemblée et la possibilité pour les députés de s'exprimer et de suivre les débats en langue nationale ;
- l'alphabétisation de la majorité des cibles dans, au moins, l'une des six langues nationales codifiées, grâce aux sessions organisées par le Parlement.

4.4.2. Facteurs d'échec et contraintes

A côté des facteurs favorisant la réussite du Projet, plusieurs obstacles et contraintes ont entravé le succès de l'intervention :

- la faiblesse des capacités du CFP en gestion de projet et ses difficultés à maîtriser les procédures d'ONU Femmes (malgré une formation en début de projet) ;
- l'incompréhension née du recrutement et du paiement (sans l'aval d'ONU Femmes) du consultant par le CFP pour l'accompagner dans la mise en œuvre ;
- la non implication des OSC et de certaines structures étatiques comme la DEEG dans la mise en œuvre et le suivi du projet ; ce qui en réduit la durabilité ;
- l'absence d'un cadre conjoint et formel de pilotage et de coordination du projet regroupant l'ensemble des parties prenantes (ONU Femmes, OSIWA, CFP, OSC, Etat, personnes ressources) et se réunissant de façon régulière ;
- le caractère sporadique des activités et l'absence de coaching ; ce qui ne favorise pas une bonne durabilité des résultats ;
- l'indisponibilité des femmes parlementaires durant les sessions budgétaires (octobre – décembre) et pendant l'examen des projets de Loi, mais aussi en raison de leurs activités politiques (élections locales de 2014) ;
- l'éloignement de certaines députées résidant dans les zones rurales ; ce qui leur empêche parfois de participer aux activités du Projet ;
- les clivages politiques, soulignés par certaines parlementaires interviewées qui déclarent n'avoir pas été associées aux activités du Projet.

¹⁰ A même signé la campagne "he for she"

¹¹ La formation de M. Mame Less Camara sur la communication parlementaire a été particulièrement appréciée

4.5. Synthèse des constatations

CRITERE	CONSTATIONS
1. Pertinence	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Constatation 1.1.</u> Le projet était aligné à l'époque à la SNDES et au PSe dans leur 3 intitulé « Gouvernance, Institutions, Paix et, Sécurité » du PSE • <u>Constatation 1.2.</u> Le Projet était au moment de sa formulation en cohérence avec l'OMD n°3 intitulé « <i>promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes</i> » et actuellement avec l'ODD n°5 sur l'égalité entre les sexes • <u>Constatation 1.3.</u> Le projet est en phase avec les domaines prioritaires d'ONU Femmes portant sur « <i>leadership et participation des femmes à la vie politique</i> » et « <i>Gouvernance et planification nationale</i> » • <u>Constatation 1.4.</u> Le projet est cohérent avec la stratégie d'OSIWA qui prend en charge la promotion et la protection des droits des femmes, notamment au niveau politique • <u>Constatation 1.5.</u> Le Projet répond aux besoins des femmes parlementaires et le processus de formulation a été inclusif et participatif • <u>Constatation 1.6.</u> Les partenaires nationaux (Gouvernement et OSC) n'ont pas été impliqués dans le processus de formulation du Projet
2. Genre	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Constatation 2.1.</u> Le document de projet n'a pas intégré un diagnostic genre • <u>Constatation 2.2.</u> Les besoins spécifiques des femmes parlementaires, y compris celles analphabètes, ont été pris en compte lors de l'atelier d'identification et de pré-formulation du projet • <u>Constatation 2.3.</u> Les rapports d'avancement du Projet désagrègent les statistiques pour tenir compte de la présence hommes/femmes
3. Efficacité	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Constatation 3.1.</u> Efficacité globale du projet jugée moyenne, au regard des délais d'exécution des activités (projet bloqué pendant 1 an et exécuté avec un surplus de délai de 2 ans et 4 mois) • <u>Constatation 3.2.</u> Meilleure la connaissance par les députées des procédures législatives et du fonctionnement de l'Assemblée Nationale • <u>Constatation 3.3.</u> Amélioration de la capacité des femmes à lire et comprendre un budget et à l'analyser sous l'angle du genre, même si le besoin reste encore très présent • <u>Constatation 3.4.</u> Programme de sensibilisation des femmes parlementaires sur les engagements internationaux du Sénégal en matière d'égalité de sexe encore timide • <u>Constatation 3.5.</u> Capacité des députées à influencer les lois et les politiques nationales en faveur des femmes encore faible • <u>Constatation 3.6.</u> Femmes parlementaires plus ouvertes au monde extérieur grâce à la visite d'échanges effectuée au Maroc • <u>Constatation 3.7.</u> Renforcement de la communication et du plaidoyer sur le rôle politique des femmes grâce au rapport-bilan de la parité • <u>Constatation 3.8.</u> Retard dans la réalisation du Projet à cause de l'indisponibilité des bénéficiaires durant les sessions budgétaires et pendant les élections locales de 2014 • <u>Constatation 3.9.</u> Non réalisation de certaines activités (ex :

	conférence sous-régionale de partage de l'expérience de la parité) et absence de rapport genre du budget
4. Efficience	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Constatation 4.1.</u> Taux d'exécution budgétaire très satisfaisant pour les Fonds OSIWA et moyennement satisfaisant pour les fonds ONU Femmes • <u>Constatation 4.2.</u> Retard dans la mise en place des fonds OSIWA non justification par le CFP de la première tranche reçue • <u>Constatation 4.3.</u> Faiblesse des capacités du CFP en gestion de projet et ses difficultés à maîtriser les procédures d'ONU Femmes • <u>Constatation 4.4.</u> Absence d'un cadre conjoint et formel de pilotage et de coordination du projet regroupant l'ensemble des parties prenantes
5. Effets/Impact	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Constatation 5.1.</u> Introduction de la Parité dans le Bureau l'Assemblée Nationale, grâce à l'appui du Projet • <u>Constatation 5.2.</u> Renforcement des capacités de la majorité des femmes parlementaires dans les procédures législatives, la lecture et l'analyse du Budget • <u>Constatation 5.3.</u> Plus grande maîtrise par les députées des techniques de communication parlementaires • <u>Constatation 5.4.</u> Existence de « cellules genre » dans 19 Ministères dont 7 sont engagés dans un processus de planification et de budgétisation sensible au genre • <u>Constatation 5.5.</u> Sous-représentation des femmes dans la présidence des Commissions du Parlement • <u>Constatation 5.6.</u> Absence de propositions de lois favorables à l'égalité de sexe et portées par les femmes • <u>Constatation 5.7.</u> Absence de rapport genre sur le budget, malgré les actions de formations réalisées et la visite d'échanges au Maroc
6. Durabilité	<p><u>Durabilité faible à moyenne en raison des facteurs suivants :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Constatation 6.1.</u> Caractère ponctuel du projet et discontinuité des appuis suite au blocage du Projet • <u>Constatation 6.2.</u> Absence de coaching et d'appui personnalisés des députées formées (tenant compte de leur niveau) et inexistence d'un guide de synthèse des formations reçues ou de supports vidéo sur des <i>success stories</i> de femmes leaders • <u>Constatation 6.3.</u> Faible implication des services étatiques et de la société civile dans la mise en œuvre et le suivi du projet • <u>Constatation 6.4.</u> Absence de soutien formel des instances décisionnelles du Parlement et l'absence de budget dédié au sein de l'Assemblée • <u>Constatation 6.5.</u> Nécessité de poursuivre la capacitation des députées pour assurer pleinement le changement de comportement souhaité
7. Partenariat	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Constatation 7.1.</u> Partenariat réussi ONU Femmes – OSIWA pour mutualiser les ressources et améliorer l'efficacité et l'impact du projet • <u>Constatation 7.2.</u> Partenariat entre le CFP – ONU Femmes globalement bien apprécié, malgré quelques malentendus nés du paiement non justifié d'un Consultant • <u>Constatation 7.3.</u> Respect des engagements respectifs des différents partenaires, y compris financiers • <u>Constatation 7.4.</u> Projet complémentaire à un deuxième projet mis en place par ONU Femmes au profit du COSEF

	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Constatation 7.5.</u> Projet ayant capitalisé les acquis des réalisations de l'AJS sur le cadre juridique de protection des femmes et des filles au Sénégal
8. Participation	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Constatation 8.1.</u> Niveau de participation des députées à la phase de formulation du Projet très satisfaisant • <u>Constatation 8.2.</u> Activités de formation ayant bénéficié à plus de la moitié des femmes parlementaires ont bénéficié des sessions de formation. L'écrasante majorité a également reçu les guides conçus dans le cadre du Projet (agendas et rapport bilan sur la parité, etc.) • <u>Constatation 8.3.</u> Non tenue des Assemblées, Générales, absence de réunions régulières au sein du CFP n'ayant pas facilité la circulation de l'information entre les membres dont certains ne sont même pas informés du Projet • <u>Constatation 8.4.</u> Clivages politiques entre parlementaires qui font que certaines députées ne sont pas associées aux activités du Projet

5. CONCLUSION ET LECONS APPRISES

Les principales conclusions ci-après peuvent être tirées de l'exécution du Projet :

Conclusion n°1 : Le projet de renforcement des capacités des femmes parlementaires a été globalement une réussite, malgré un arrêt d'un an suite aux problèmes de gestion survenus au niveau du CFP et résolus par la suite¹². Les résultats sont plutôt satisfaisants, au regard des défis initiaux, du temps relativement court et de la modicité des ressources.

Conclusion n°2 : Grâce à l'appui d'OSIWA et d'ONU Femmes, la majorité des parlementaires¹³ maîtrisent aujourd'hui les procédures législatives et communiquent mieux au sein de l'Hémicycle. La plupart savent également lire un budget et évaluer des politiques publiques selon la perspective du genre. La nouvelle conscience collective impulsée par le Projet et la confiance engrangée par les députées les amènent à prendre plus d'initiatives pour, selon elle "*parfaire davantage la loi sur la parité*" et identifier des axes de réformes pertinents.

Conclusion n°3 : La capacité des femmes parlementaires à influencer les politiques et lois reste encore faible. En atteste, la quasi absence de propositions de Loi¹⁴ à l'initiative des femmes, un constat d'ailleurs valable pour les députés en général, sans distinction de sexe.

Conclusion n°4 : La réaction des femmes quand la parité a été violée dans certaines collectivités locales durant les dernières élections locales de 2014 test restée très imide.

¹² L'essentiel des dépenses ont été justifiées à ce jour

¹³ Le niveau de compétences de certaines parlementaires était déjà très élevé avant 2012

¹⁴ 2 propositions soumises par les femmes dont une sur l'éducation des filles

Conclusion n°5: L'expérience du Projet démontre donc qu'il est possible d'élever le niveau de compétence de parlementaires, y compris ceux non instruits en français, dans un délai très court, sur la base des besoins exprimés, mais dans le cadre de modalités de gestion garantissant la transparence et la célérité dans l'exécution.

Conclusion n°6: Dans un souci de durabilité, il est nécessaire pour ONU Femmes d'impliquer davantage les OSC et l'Etat dans la mise en œuvre et le suivi des projets financés. La nouvelle SNEEG devrait offrir un cadre de référence, conformément aux principes de la Déclaration de Paris.

Les principales leçons suivantes peuvent être tirées :

- ☞ la responsabilisation du CFP est pertinente, mais doit être accompagnée d'une assistance technique soutenue ;
- ☞ la formation des partenaires de mise en œuvre sur les procédures de d'ONU Femmes est nécessaire pour faciliter l'exécution du Projet ;
- ☞ l'amélioration de la gouvernance du CFP est essentielle pour faciliter la circulation de l'information, garantir un accès plus large des membres aux appuis et assurer un suivi-évaluation-apprentissage participatif ;
- ☞ l'utilisation des langues nationales est nécessaire dans le cadre de la formation des parlementaires non instruits en français ;
- ☞ l'existence d'une traduction simultanée¹⁵ au sein de l'Assemblée Nationale a été un facteur accélérateur dans l'atteinte des résultats ;
- ☞ l'enquête de référence réalisée au début du Projet pour connaître les niveaux d'études des femmes parlementaires a permis de mieux apprécier l'état des capacités des bénéficiaires ;
- ☞ la mise en œuvre de mécanismes de coordination impliquant les parties prenantes clés, l'Etat et les OSC est utile.

¹⁵ Programme financé par l'Union Européenne

6. RECOMMANDATIONS

D'ici à la fin du Projet, deux activités importantes (selon les limites du budget restant) devront être finalisées : l'édition et la vulgarisation des livrets sur le cadre juridique de protection des femmes et des filles au Sénégal, l'élaboration du guide de synthèse des formations reçues et l'organisation de la conférence sous-régionale sur la Parité.

En outre, le projet reste toujours pertinent dans le contexte actuel et le sera encore après les élections législatives prévues l'année prochaine. Une deuxième phase pourrait donc être mise en place par ONU Femmes en 2017 pour accompagner la 13^e législature. Ce nouveau projet devrait, néanmoins, être plus structurant et intégré au dispositif de mise en œuvre de la nouvelle SNEEG.

Les tableaux ci-après font la synthèse des recommandations par ordre de priorité selon les critères d'évaluation. Ce qui permettra de favoriser le succès d'interventions futures dans leur formulation, exécution et suivi-évaluation-pérennisation :

Recommandations relatives à la pertinence et la durabilité

REFERENCE	RECOMMANDATION	Acteur responsable	AUTRES ACTEURS
Constatations 6.1. à 6.4.	1. Intégrer les éléments liés à la durabilité dès la phase d'identification et de formulation des projets de ce type	ONU FEMMES	Parlement, Gouvernement, OSC, Autres PTF
Constatation 6.3. & Conclusion n°6 :	2. Mieux articuler les interventions à la nouvelle SNEEG et développer des synergies avec les autres PTF actifs sur l'égalité et l'équité de genre et la société civile ; cela évite les doublons ¹⁶ et les projets plutôt ponctuels sans grande durabilité	ONU FEMMES	Ministère en charge de la Femme, Autres PTF, OSC
Constatations 1.6., 6.3. et 4.4.	3. Impliquer davantage les OSC et l'Etat dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi de projets similaires	ONU FEMMES	Ministère en charge de la Femme, OSC (Réseau Siggil Jigeen, AJS, etc.)
Constatation 6.2.	4. Concevoir des supports/guides plus didactiques sous formats vidéo et audio sur les différentes thématiques sur lesquelles les femmes ont été renforcées ; cela en facilite la sauvegarde, l'apprentissage et la diffusion à la base	ONU FEMMES	CFP, agence de communication
Conclusion n°3	5. Accompagner le développement de programmes de renforcement des capacités des femmes au sein des parties politiques, des associations et réseaux de femmes et autres OSC pour favoriser l'émergence de femmes leaders à grande échelle	ONU FEMMES	Autres PTF, OSC, COSEF, Ministère en charge de la Femme
Constatations 6.2. & 6.4.	6. Réfléchir à la mise en place au sein de l'Assemblée Nationale d'un dispositif pérenne de formation et de coaching des	Bureau Assemblée Nationale, CFP	Ministère en charge de la Femme, ONU Femmes & Autres

¹⁶ L'AJS avait également organisé une session de formation sur le budget sensible au Genre

	parlementaires ; il pourrait revêtir la forme d'un fonds d'assistance technique		PTF, OSC
Constatations 6.4.	7. Impliquer davantage le personnel permanent de l'Assemblée Nationale pour favoriser la capitalisation des acquis au profit de nouveaux parlementaires	Bureau de l'Assemblée, CFP	ONU Femmes & autres PTF
Constatations 6.2. & 6.4.	8. Assurer le recrutement d'Assistants parlementaires pour coacher les députés lors des sessions budgétaires	Bureau de l'Assemblée	ONU Femmes & autres PTF, Ministère en charge des relations avec les institutions

Recommandations relatives à l'efficacité et l'efficience

REFERENCE	RECOMMANDATION	ACTEUR RESPONSABLE	AUTRES ACTEURS
Constatation 3.9.	1. Organiser la Conférence sous-régionale sur la Parité	CFP	ONU Femmes, Ministère en charge de la Femme, OSC (Réseau Siggil Jigeen, AJS, etc.), PTF
Constatation 5.7.	1. Produire un premier rapport genre sur le budget	Parlement, Ministre délégué chargé du Budget	Autres Ministères, PTF
Constatation 8.3.	2. Améliorer la gouvernance au sein du CFP en tenant des réunions de Bureau et Assemblées Générales régulières	CFP	-
Constatations 3.3 & 6.5.	3. Poursuivre les sessions de formation sur l'argumentaire en faveur des BSG avant les sessions budgétaires	ONU FEMMES	CFP, Parlementaires, Autres PTF, Ministre chargé du Budget
-	4. Favoriser l'adhésion du CFP au Réseau Africain des Femmes Parlementaires qui constitue un cadre efficace de plaidoyer	CFP	Bureau Assemblée Nationale, ONU FEMMES, Réseau Africain Femmes Parlementaires
Constatation 6.2.	5. Réaliser et diffuser des films-reportages et récits de vie sur le parcours de femmes parlementaires de référence pouvant servir de modèles aux autres	ONU FEMMES	CFP, femmes parlementaires, agence de communication
Constatation 6.2.	6. Assurer un accompagnement plus personnalisé des bénéficiaires, tenant compte de leur niveau d'études, expérience et poste occupé au sein du Parlement ; ce qui permet de mieux calibrer l'appui	ONU FEMMES	CFP, PTF
Constatation 3.6.	7. Organiser d'autres visites d'échanges dans certains pays comme le Rwanda qui affiche le taux de présence des femmes au Parlement le plus élevé au monde (63,8%)	CFP	Bureau Assemblée National, Femmes parlementaires, PTF
Constatation 4.3.	8. Recruter un consultant à temps plein pour accompagner la mise en œuvre du projet	ONU FEMMES	CFP

Recommandations relatives à l'impact

REFERENCE	RECOMMANDATION	Acteur responsable	AUTRES ACTEURS
Constatation 6.2.	1. Concevoir des supports/guides plus didactiques sous formats vidéo et audio sur les différentes thématiques sur lesquelles les femmes ont été renforcées; cela en facilite la sauvegarde, l'apprentissage et la diffusion à la base	ONU FEMMES	CFP, agence de communication
-	2. Favoriser l'adhésion du CFP au Réseau Africain des Femmes Parlementaires qui constitue un cadre efficace de plaidoyer	CFP	Bureau Assemblée Nationale, ONU FEMMES, Réseau Africain Femmes Parlementaires
Constatation 5.5	3. Poursuivre le plaidoyer pour une plus grande présence des femmes dans la Présidence des Commissions de l'Assemblée et une application de la Parité dans la représentation au Parlement de la CEDEAO	CFP	CFP, OSC, ONU Femmes & autres PTF
Constatactions 5.4. & 5.7.	4. Assurer un suivi régulier de l'engagement du Gouvernement pour une meilleure prise en charge du genre dans les budgets des différents Ministères	CFP	Ministre délégué chargé du Budget, PTF, OSC
Conclusion n°3	5. Accompagner le développement de programmes de renforcement des capacités des femmes au sein des parties politiques, des associations et réseaux de femmes et autres OSC pour favoriser l'émergence de femmes leaders à grande échelle	ONU FEMMES	Autres PTF, OSC, COSEF, Ministère en charge de la Femme
Constatation 8.4.	6. Encourager la mutualisation des forces entre femmes parlementaires leaders et développer une véritable dynamique de groupe, au-delà des appartenances politiques	CFP	PTF

ANNEXES

Annexe 1 : Termes de référence (voir fichier joint)

Annexe 2 : Liste des personnes rencontrées et/ou interviewées

STRUCTURE	PERSONNE RENCONTREE	FONCTION
ONU Femmes	Marie Pierre Racky Chaupin	Coordinatrice Programme Sénégal
	Rokhaya GAYE	Spécialiste de Programme, Manager à l'évaluation
	Mbarou Gassama MBAYE	Coordinatrice du Programme Genre Hygiène et Assainissement
	Mbayiha Cyuma	Responsable Suivi-évaluation Bureau Régional, Conseiller à l'évaluation
OSIWA	Hawa BA	Directrice pays OSIWA
CFP	Awa GUEYE	Honorable Députée, Président CFP et 1ère Vice-présidente du Parlement
	Penda Seck DIENG	Honorable Députée, Présidente Commission de l'Urbanisme, de l'Habitat, de l'Equipement et des Transports
	Ouleye DIAOU	Honorable Députée, Secrétaire Administrative du CFP
	Awa DIAGNE	Honorable Députée, Secrétaire adjointe du CFP
	Adama SYLLA	Honorable Députée
	Lucie CISSE	Honorable Députée, Présidente du COSEF
	Seynabou WADE	Honorable Députée
Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfance	Oumou khayril Niang	Conseillère Technique n°1
Direction de l'Equité et l'Egalité de Genre	Absa Wade	Directrice
Réseau Siggil Jiggen	Safiétou DIOP	Présidente
AJS	Fatou THIAM	Vice-présidente Adjointe, chargée des Programmes

Annexe 3 : Liste des documents consultés et des sites web visités

1. République du Sénégal (2012), *Stratégie Nationale de Développement Economique et Sociale 2012-2107* ;
2. République du Sénégal (2014), *Document Plan Sénégal Emergent* ;
3. Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfance (2016), *Lettre de Politique Sectorielle de Développement 2016-2020*
4. Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfance (2016), *Document Provisoire de Stratégie Nationale pour l'Egalité et l'Equité de Genre 2016-2026*
5. Groupe des Nations-Unies pour l'Evaluation (2005), *Normes d'évaluation applicables dans le système des Nations-Unies*
6. Groupe des Nations-Unies pour l'Evaluation (2014), *Guide pour l'intégration de l'Egalité de sexe et des Droits de l'homme dans les évaluations*
7. ONU Femmes (2012), *Politique d'évaluation de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes*
8. UNWOMEN/ Independent Evaluation Office (2015), *How to manage Gender-Responsive Evaluation / Evaluation Handbook*
9. ONU Femmes (2016), *Rapport Annuel 2015-2016*
10. ONU Femmes – OSIWA – CFP (2013), *Document de Projet de renforcement des capacités femmes parlementaires pour une application effective s engagements sur l'égalité des sexes au Sénégal et cadre logique*
11. ONU Femmes (2013), *Plan de suivi-évaluation et de reporting du Projet de renforcement des capacités femmes parlementaires*
12. ONU Femmes (2014), *Rapport d'activités janvier – avril 2014 du Projet de renforcement des capacités femmes parlementaires*
13. ONU Femmes (2014), *Parité à l'Assemblée Nationale du Sénégal : au-delà des chiffres / Rapport Bilan*
14. ONU Femmes (2014), *Rapport de mission sur la visite d'échanges organisée au Maroc à l'attention des femmes parlementaires du 25 au 29 mars 2014*
15. ONU Femmes (2014), *Rapport de la formation sur budgétisation et politiques publiques sensibles au genre, organisée pour les femmes parlementaires du 04 au 06 mars 2014*
16. <http://www.famille.gouv.sn/>
17. <http://www.directiongenre.com/>
18. <http://www.uneval.org>
19. <http://www.unwomen.org>
20. <http://www.osiwa.org/fr>

Annexe 4 : Outils de collecte de données

GUIDE D'ENTRETIEN DESTINE A ONU FEMMES ET OSIWA

1. Comment est née l'idée du Projet? Quelle démarche a été utilisée pour sa conception? Comment a été fait l'analyse des problèmes et l'identification des besoins? Le projet est-il en phase avec vos priorités ?
2. Le document de projet intègre-t-il un diagnostic genre avec des données désagrégées montrant les contraintes et besoins spécifiques des femmes parlementaires ?
3. Avez-vous senti une implication et un engouement des femmes parlementaires dans le projet ?
4. Y'avait-il d'autres besoins exprimés par les bénéficiaires et non pris en compte par le Projet ?
5. Le dispositif de mise en œuvre est-il en adéquation avec les objectifs du projet ? La composition de l'équipe de gestion du projet a-t-elle tenu compte de l'équilibre de genre ?
6. La Stratégie d'intervention du Projet est-elle adéquate? Les ressources étaient-elles suffisantes?
7. Quels rôles jouez-vous dans la coordination, la mise en œuvre et le suivi-évaluation du projet? La gestion des ressources? Il ya t-il un comité de pilotage ? Combien de réunions ont été tenues ?
8. Faire l'historique de la mise en œuvre du Projet en insistant sur les événements +/- marquants
9. Comment se fait le suivi technique et financier du Projet ? Combien de réunions de suivi ont été tenues ?
10. Comment se fait la concertation avec PTF sur les questions liées à l'égalité et l'équité de genre ? Le Projet a-t-il été cité en exemple ? Avez-vous développé des partenariats pour améliorer le succès du projet ?
11. Comment se traduit le soutien politique, administratif, financier des Autorités Nationales (Gouvernement, Parlement) au Projet ?
12. Quels sont les types de plans de travail et de rapports produits et à quelle fréquence ? Qui sont les destinataires ? Comment les rapports sont-ils structurés (existence tableau de bord) ? Combien de rapports ont-ils été produits ?
13. Est-ce les rapports ont toujours été produits dans les délais ? Si non, pourquoi ? Qui produit les rapports ?
14. Quelle est votre appréciation globale du succès du projet ? Comment le Projet a-t-il permis aux femmes de mieux influencer les décisions en faveur de leur autonomisation ? Comment l'égalité de sexe et l'autonomisation des femmes a-t-elle progressé avec le Projet ?
15. Quels ont été pour vous les facteurs de succès et d'échec du Projet ? Quelles leçons avez-vous tiré de cette intervention ?
16. Quels sont les facteurs majeurs qui ont favorisé l'atteinte des résultats du Projet ?
17. Quelles sont les principales contraintes rencontrées durant les phases du Projet (identification, formulation, exécution suivi-évaluation) ? Quelles sont les mesures prises pour les lever ?
18. Avez-vous observé des effets imprévus +/- induits par le Projet ?
19. Quelle est votre appréciation globale des capacités du CFP à exécuter correctement le Projet ? de la qualité du partenariat avec le CFP ?
20. Quelle est votre appréciation globale de l'engagement du CFP, Gouvernement et du Parlement à consolider les acquis ?
21. Existe-t-il un plan de pérennisation pour assurer la consolidation des acquis par les institutions nationales à la fin du projet ?
22. Est-ce qu'il y a des activités du projet qui sont pris en charge par le Parlement du Sénégal ?
23. Quel est le niveau d'appropriation du projet par les parties prenantes nationales, notamment le Parlement ?
24. Pensez-vous que les résultats du projet continueront à perdurer ?
25. Quelles recommandations pour améliorer le succès d'un tel projet (dans sa formulation, son exécution, son suivi, sa gestion, etc.) ?
26. Le Projet est-il toujours pertinent dans le contexte actuel ? Y a-t-il de nouveaux besoins ? Quelles devraient être selon vous les priorités pour un projet futur ?

GUIDE D'ENTRETIEN DESTINE A LA PRESIDENTE DU CFP

1. Comment est née l'idée du Projet ? Quelle démarche a été utilisée pour sa conception? Avez-vous été impliqués dans l'identification et la formulation du Projet? Si oui, comment? Le Projet prend-il en compte vos besoins ? Avez-vous senti une implication et un engouement des femmes parlementaires dans le projet ? Est-il aligné aux priorités de l'Etat du Sénégal ?
2. Y-avait-il d'autres besoins exprimés par les bénéficiaires et non pris en compte par le Projet ?
3. Le document de projet intègre t-il un diagnostic genre avec des données désagrégées montrant les contraintes et besoins spécifiques des femmes parlementaires ?
4. Le dispositif de mise en œuvre est-il en adéquation avec les objectifs du projet ? La composition de l'équipe de gestion du projet a-t-elle tenu compte de l'équilibre de genre ?
5. La Stratégie d'intervention du Projet est-elle adéquate? Les ressources étaient-elles suffisantes?
6. Quels rôles jouez-vous dans la coordination, la mise en œuvre et le suivi-évaluation du projet? La gestion des ressources? Il ya t-il un comité de pilotage ? Quels sont les partenaires impliqués dans le Projet ?
7. Faire l'historique de la mise en œuvre du Projet en insistant sur les évènements +/- marquants
8. Comment se fait le suivi technique et financier du Projet ?
9. Comment se traduit le soutien politique, administratif, financier des Autorités Nationales (Gouvernement, Parlement) au Projet ?
10. Est-ce les rapports ont toujours été produits dans les délais ? Si non, pourquoi ? Qui fait les rapports au sein du CFP ? ? Comment les rapports sont-ils structurés (existence tableau de bord) ?
11. Quelle est votre appréciation globale du succès du projet ? Comment le Projet a-t-il permis aux femmes de mieux influencer les décisions en faveur de leur autonomisation ? Comment l'égalité de sexe et l'autonomisation des femmes a-t-elle progressé avec le Projet ?
12. Quels ont été pour vous les facteurs de succès et d'échec du Projet ? Quelles leçons avez-vous tiré de cette intervention ?
13. Quels sont les facteurs majeurs qui ont favorisé l'atteinte des résultats du Projet (au niveau stratégique et opérationnel) ?
14. Quelles sont les principales contraintes rencontrées durant les phases du Projet (identification, formulation, exécution suivi-évaluation) ? Quelles sont les mesures prises pour les lever ? Y -a-t-il eu des retards dans la mise à disposition des fonds ?
15. Avez-vous observé des effets imprévus +/- induits par le Projet ?
16. Quelle est votre appréciation globale du partenariat avec ONU FEMMES et OSIWA ?
17. Quelle est votre appréciation globale de l'engagement/capacité du Gouvernement et du Parlement à consolider les acquis ?
18. Pensez-vous que les résultats du projet continueront à perdurer ?
19. Existe t-il un plan de pérennisation pour assurer la consolidation des acquis par les institutions nationales à la fin du projet ?
20. Est-ce qu'il y a des activités du projet qui sont pris en charge par le Parlement du Sénégal ?
21. Dans quelles mesures les institutions nationales, notamment le Parlement, ont-elles été impliquées dans l'exécution ? Sont-elles capables d'assurer la continuité et le financement des activités au-delà du Projet ? Ont-ils les moyens, la volonté et la détermination ?
22. Quel est le niveau d'appropriation du projet par les parties prenantes nationales, notamment le Parlement ?
23. Quelles recommandations pour améliorer le succès d'un tel projet (dans sa formulation, son exécution, son suivi, sa gestion, etc.) ?
24. Le Projet est-il toujours pertinent dans le contexte actuel ? Y a t-il de nouveaux besoins ?
25. Quelles devraient être selon vous les priorités pour un projet futur ?

GUIDE D'ENTRETIEN AUX FEMMES PARLEMENTAIRES

1. Avez-vous entendu parler du Projet ? Que savez-vous de ce projet ? Avez-vous été impliqués dans l'identification et la formulation du Projet ? Si oui, comment ? Le Projet prend-il en compte vos besoins ?
2. Aviez-vous exprimé d'autres besoins non pris en compte par le Projet ? Si oui, lesquelles ?
3. Avez-vous été impliqués dans la mise en œuvre du Projet ? Si oui, comment ? Quelles sont les activités auxquelles vous avez participé ? Quels sont les résultats et changements notés à votre niveau ?
4. Quel a été l'apport du Projet dans votre capacité à maîtriser les procédures législatives, l'analyse des politiques et des budgets ?
5. Quels rôles a joué le projet sur votre connaissance des engagements internationaux du Sénégal relatifs aux droits des femmes et l'état de leur mise en œuvre ?
6. Comment appréciez-vous le succès global du Projet ? Quels sont les avancées notables en matière d'égalité & d'équité de genre et d'autonomie des femmes réalisées grâce au projet ? Quel est votre degré de satisfaction par rapport au projet ?
7. Comment appréciez-vous votre capacité actuelle à influencer les décisions favorables à l'autonomisation des femmes (Loi, Budget) ? Quel a été l'apport du Projet ?
8. Quels ont été pour vous les facteurs de succès et d'échec du Projet ? Quelles leçons avez-vous tiré de cette intervention ?
9. Quels sont les facteurs majeurs qui ont favorisé l'atteinte des résultats du Projet (au niveau stratégique et opérationnel) ?
10. Avez-vous observé des effets imprévus +/- induits par le Projet ?
11. Quelle est votre appréciation globale de la capacité du CFP à mettre en œuvre le Projet ? Du partenariat avec ONU FEMMES et OSIWA ?
12. Quelle est votre appréciation globale de l'engagement/capacité du Gouvernement et du Parlement à consolider les acquis ?
13. Pensez-vous que les résultats du projet continueront à perdurer ?
14. Quelles recommandations pour améliorer le succès d'un tel projet (dans sa formulation, son exécution, son suivi, sa gestion, etc.) ?
15. Le Projet est-il toujours pertinent dans le contexte actuel ? Y a-t-il de nouveaux besoins ?
16. Quelles devraient être selon vous les priorités pour un projet futur ?

GUIDE D'ENTRETIEN AUTRES ACTEURS (MEMBRES BUREAU ASSEMBLEE, MINISTERE FEMME, PERSONNES RESSOURCES, SOCIETE CIVILE)

1. Avez-vous entendu parler du Projet ? Que savez-vous de ce projet ? Est-il pertinent ?
2. Comment appréciez-vous le succès global du Projet ? Quels sont les avancées notables en matière d'égalité & d'équité de genre et d'autonomisation des femmes réalisées grâce au projet ? Quel est votre degré de satisfaction par rapport au projet ?
3. Comment appréciez-vous la capacité actuelle des femmes parlementaires à influencer les décisions favorables à l'autonomisation des femmes (Loi, Budget) ? Quel a été l'apport du Projet ?
4. Quels ont été pour vous les facteurs de succès et d'échec du Projet ? Quelles leçons avez-vous tiré de cette intervention ?
5. Quelle est votre appréciation globale de l'engagement/capacité du Gouvernement et du Parlement à consolider les acquis ?
6. Pensez-vous que les résultats du projet continueront à perdurer ?
7. Quelles recommandations pour améliorer le succès d'un tel projet ?
8. Le Projet est-il toujours pertinent dans le contexte actuel ? Y a-t-il de nouveaux besoins ?
9. Quelles devraient être selon vous les priorités pour un projet futur ?

Annexe 5 : Matrice d'évaluation

1. PERTINENCE /COHERENCE

QUESTIONS PRINCIPALES	SOUS- QUESTIONS	SOURCES/METHODES DE COLLECTE DE DONNEES
<p>1.1. Dans quelles mesures la conception du Projet est-elle en accord avec les orientations politiques et stratégiques du Gouvernement du Sénégal en matière d'égalité de genre et d'autonomisation des femmes</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Dans quelles mesures la conception du Projet est-elle alignée avec les orientations politiques et stratégiques du Gouvernement du Sénégal en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes (PSE, SNEEG, Loi sur la Parité, Lettre de Politique Sectorielle de Développement du Ministère en charge de la Femme, etc.) ? - Le projet répond-il à des problèmes identifiés et aux besoins/priorités des femmes sénégalaises ? - Dans quelles mesures le projet a t-il été formulé de façon cohérente (dans ses objectifs, sa stratégie, son budget) et comment complète t-il les autres interventions liées au renforcement des capacités des femmes parlementaires et élues locales ; - Les partenaires nationaux ont-ils été consultés durant l'identification, la formulation et l'exécution du Projet ? - La conception du Projet, notamment la logique d'intervention était-elle pertinente ? Les solutions préconisées répondaient-elles aux besoins et attentes des femmes parlementaires - Le Projet a-t-il ciblé les partenaires appropriées ? - Comment le projet s'est-il adapté (ou est-il conçu) pour s'adapter à des conditions extérieures (hypothèses) en constante évolution ? 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Entretiens avec ONU Femmes, OSIWA et le CFP ▪ Entretiens quelques membres du le Bureau de l'Assemblée et les services étatiques concernés (Ministère en charge de la Femme, DEEG, etc.) ▪ Focus group avec les femmes parlementaires ▪ Documents de Politique nationale et sectorielle (PSE, SNEEG) ▪ Document de Projet

<p>1.2. Dans quelles mesures le projet a t-il été formulé de façon cohérente (dans ses objectifs, sa stratégie, son budget) et comment complète t-il les autres interventions en terme d'égalité de genre et d'autonomisation des femmes</p>	<ul style="list-style-type: none"> - La stratégie d'intervention et les moyens mobilisés sont-ils cohérents au regard des objectifs du Projet ? A t-elle été adaptée en fonction de l'évolution du contexte ? - Quelles sont les autres stratégies éventuelles qui auraient permis de mieux atteindre les objectifs du Projet ? - Le dispositif institutionnel de mise en œuvre est-il en adéquation avec l'envergure du Projet ? - Ya t-il d'autres stratégies qui auraient permis de mieux atteindre les objectifs du Projet ? - Quel est le positionnement du Projet Sénégal par rapport aux autres projets/programmes d'égalité de genre et d'autonomisation des femmes ? Le Projet a t-il développé des synergies avec ces interventions ? Dans quelles mesures les complète-t-il ? 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Entretien avec les services du Ministère de la Famille, (Cabinet, DEEG) ▪ Entretien avec ONU Femmes et OSIWA ▪ Document de Projet et autres projets/programmes liés au genre ▪ Organigramme du Projet et profil des experts
--	---	--

2. DIMENSION GENRE

QUESTIONS PRINCIPALES	SOUS- QUESTIONS	SOURCES/METHODES DE COLLECTE DE DONNEES
<p>2.1. Le Projet, dans sa conception et sa mise en œuvre, prend-il en charge l'égalité de sexe et l'équité de genre ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Le document de projet intègre t-il un diagnostic genre avec des données désagrégées montrant les contraintes et besoins spécifiques des femmes parlementaires ? - La composition de l'équipe de gestion du projet a-t-elle tenu compte de l'équilibre de genre ? - Les rapports de suivi du projet montrent-ils clairement les résultats spécifiques sur les femmes et les hommes ? - Dans quelle mesure était l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ont progressé à la suite de l'intervention ? 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Document de Projet et rapports d'avancement ▪ Entretiens avec ONU Femmes, OSIWA et le CFP ▪ Entretiens avec l'équipe de mise en œuvre du Projet. ▪ Focus group avec les femmes parlementaires

3. EFFICACITE

Questions prioritaires	Sous-questions	Indicateurs	Sources ou Méthodes de collecte de données	Données de base 2013	Situation dbre 2014
3.1. Dans quelles mesures les objectifs spécifiques et les résultats immédiats sont-ils atteints en référence aux indicateurs du cadre logique révisé et sont imputables à l'action d'ONU Femmes ? Quels sont les facteurs qui ont influencé l'atteinte (ou la non atteinte) des résultats ?	3.1.1. Le projet a-t-il permis aux femmes parlementaires de mieux maîtriser les procédures législatives et budgétaires, le cadre institutionnel du contrôle et les techniques d'évaluation des politiques publiques ?	- Nombre de sessions de formation et nombre de formées par thème	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rapports de formation ▪ Rapport d'avancement 	-	
		- % femmes parlementaires maîtrisant les procédures législatives, l'analyse des politiques et des budgets	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Focus group avec les femmes parlementaires ▪ Entretien avec CFP ▪ Entretien avec membres bureau Assemblée ▪ Rapports d'avancement ▪ Rapports de formation 	-	
		- Nombre d'axes de réformes identifiées et proposés	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Entretiens avec le CFP et des membres du Bureau de l'Assemblée 		
		- Un guide sur les BSG et les politiques publiques élaboré et diffusé	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rapport d'avancement ▪ Document portant « Guide BSG et Politique » 		
	3.1.2. Le Projet a-t-il permis aux femmes parlementaires d'accéder plus facilement aux informations sur les engagements internationaux du Sénégal relatifs aux droits des femmes et l'état de leur mise en œuvre ?	- % femmes parlementaires informées sur les engagements internationaux du Sénégal relatifs aux droits des femmes et l'état de leur mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Focus group avec les femmes parlementaires ▪ Entretien avec CFP 		
		- Nombre de livrets réalisés et distribués	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rapports d'avancement 		
		- Nombre de blocs notes réalisés et distribués	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rapports d'avancement 		
		- Nombres de documents traduits en français et en langue nationale	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rapport d'avancement ▪ Documents traduits 		
	3.1.3. Le projet a-t-il assuré la promotion d'échanges d'expériences	- Nombre de visites d'échange organisés et	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rapport de mission 		

	et de bonnes pratiques en vue d'une meilleure implication des femmes parlementaires dans l'augmentation des ressources allouées aux besoins spécifiques des femmes	nombre de participantes			
		- Une étude de référence disponible	▪ Rapport final de l'étude		
		- 01 conférence sous-régionale sur la parité tenue	▪ Rapport de la conférence		
		- 01 guide de synthèse des formations est disponible	▪ Document portant « Guide de synthèse des formations »		
	3.1.4. Existe-t-il des mécanismes de contrôle efficaces du projet pour mesurer les progrès vers les résultats et améliorer l'efficacité du Projet ?	- Existence d'un tableau de bord mis à jour	▪ Document portant « tableau de bord » ▪ Entretien avec ONU FEMMES, OSIWA et le CFP		
		- Nombre de rapports d'avancement produits	▪ Rapport d'avancement		
		- Existence d'un Comité de Pilotage du Projet	▪ Acte de création		
		- Nombre de réunions de suivi tenues et recommandations prises	▪ PV de réunions ▪ Rapports d'avancement ▪ Entretien avec ONU FEMMES, OSIWA et le CFP		
	3.1.5. Quel est le degré de satisfaction des institutions nationales et autres parties prenantes des résultats du Projet ?	- Niveau de satisfaction des parties prenantes	▪ Entretien avec les Ministères concernés ▪ Entretien avec ONU FEMMES, OSIWA et le CFP ▪ Focus group avec les femmes parlementaires.		

4. Efficience

Questions prioritaires	Sous-questions	Indicateurs	Sources/Méthodes de collecte de données
4.1. Les ressources (matérielles, humaines et financières) ont-elles été allouées et utilisées de façon adéquate pour atteindre les résultats ?	4.1.1. Les ressources ont-elles été allouées de manière stratégique pour parvenir aux résultats?	<ul style="list-style-type: none"> - Répartition du Budget par résultat - Rôles clairement définis et suivis au sein de l'équipe 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Exploitation document de projet, plans de travail et rapports annuels ▪ Entretien avec ONU FEMMES, OSIWA et le CFP
	4.1.2. Les ressources ont-elles été mises à disposition dans les délais? Ont-elles été utilisées suivant la planification initiale? Y'a-t-il eu des écarts par rapport aux prévisions? Pourquoi?	<ul style="list-style-type: none"> - Taux d'exécution budgétaire global, par résultat et par bailleurs (ONUFEMMES et OSIWA) - Nombre de jours de retard dans le décaissement des fonds 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rapport financiers annuels ▪ Entretien avec ONU FEMMES, OSIWA et le CFP
	4.1.3. Dans quelles mesures la gouvernance et le dispositif de gestion et de coordination du Projet favorisent-ils l'efficacité et l'efficience de l'intervention ?	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de mesures prises pour améliorer la performance du Projet 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ PV de réunions ▪ Entretien avec ONU FEMMES, OSIWA et le CFP
	4.1.4. Les activités ont-elles été exécutées en respectant le calendrier proposé ?	<ul style="list-style-type: none"> - Niveau d'exécution des plans de travail annuels et écarts 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rapports d'avancement ▪ Entretien avec ONU FEMMES, OSIWA et le CFP
	4.1.5. Quelles ont été les contraintes et les solutions mises en œuvre durant tout le cycle du Projet ?	<ul style="list-style-type: none"> - Niveau des contraintes à l'exécution et mesures correctives prises 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rapports annuels du Projet, Entretien avec les parties prenantes
	4.1.6. Les résultats atteints justifient-ils d'une manière générale les dépenses?	<ul style="list-style-type: none"> - Taux de réalisation des activités par rapport au taux d'exécution budgétaire 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rapports d'avancement technique et financier
	4.1.7. Les coûts liés à la gestion du projet sont-ils raisonnables ?	<ul style="list-style-type: none"> - Coût de gestion par rapport au coût global du projet 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Document de Projet et Rapport financiers
	4.1.8. Les ressources font-elles l'objet d'une gestion et d'un suivi rigoureux pour permettre une organisation des activités à un moindre coût ?	<ul style="list-style-type: none"> - Qualité du suivi financier et budgétaire - Rapports d'audit satisfaisants 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rapports financiers ▪ Rapports d'audit ▪ Entretien avec ONU FEMMES, OSIWA et le CFP

5. EFFETS ET IMPACT

Questions prioritaires	Sous-questions	Indicateurs	Sources/Méthodes de collecte de données	Données de base 2012	2013 à 2014
5.1. Dans quelles mesures le Projet a-t-il permis aux femmes parlementaires d'influencer significativement la prise en compte du genre dans les budgets et l'application des lois et engagements du Sénégal en faveur de l'équité et l'égalité des sexes	5.1.1. Dans quelles mesures le projet a-t-il permis aux femmes de mieux participer aux instances de décision et d'influencer les lois et les politiques nationales ?	- Niveau de représentation des femmes dans les organes du parlement	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Organigramme et des rapports commissions ▪ PV de sessions 		
		- Nombre de projets de lois en faveur des femmes votées	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Entretien avec CFP - Journal officiel ▪ PV de sessions 		
	5.1.2. Le projet a-t-il permis d'améliorer le financement de l'égalité des sexes et de mieux prendre en compte le genre dans les budgets et lois ?	- Nombre de ministères sectoriels qui intègrent le genre dans leur budget	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Procès verbaux de sessions et budgets votés ▪ Entretien avec SNEEG 		
		- % des ressources publiques allouées aux femmes	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Loi des Finances ▪ Budgets de ministères sectoriels ▪ Rapport de la commission économique 		

6. DURABILITE

QUESTION PRIORITAIRE	SOUS-QUESTIONS	SOURCES/METHODES DE COLLECTE DE DONNEES
<p>6.1. Les résultats et effets positifs du Projet continueront-ils (ou auront-ils la chance) de perdurer à la fin de l'intervention ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Existe t-il un plan de pérennisation pour assurer la consolidation des acquis par les institutions nationales à la fin du projet ? - Est-ce qu'il y a des activités du projet qui sont pris en charge par le Parlement du Sénégal ? - Quel est le niveau d'appropriation du projet par les parties prenantes nationales, notamment le Parlement ? - Dans quelles mesures les institutions nationales, notamment le Parlement, ont-elles été impliquées dans l'exécution ? Sont-elles capables d'assurer la continuité et le financement des activités au-delà du Projet ? Ont-ils les moyens, la volonté et la détermination ? - Les parties prenantes (ONU FEMMES, OSIWA, CFP) ont-elles participé à la mise en œuvre du projet ? Ont-elles respecté les engagements pris dans les délais souhaités ? - À quel point le partenariat entre ONU Femmes et le Parlement, et en particulier le CFP, a-t-il conduit à des changements durables dans la perspective des objectifs du projet? - Le Projet a t-il suffisamment renforcé les capacités des femmes parlementaires ? Quelle est la capacité des bénéficiaires à prendre des initiatives et à assurer leur leadership ? 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Entretien avec ONU FEMMES, OSIWA et le CFP ▪ Entretien avec des membres du Bureau de l'Assemblée Nationale ▪ Document de Projet ▪ Rapports d'avancement du Projet

7. PARTENARIAT

QUESTION PRIORITAIRE	SOUS-QUESTIONS	SOURCES / METHODES DE COLLECTE DE DONNEES
7.1. Dans quelles mesures ONU FEMMES a-t-elle développé des partenariats avec d'autres acteurs intervenant dans l'égalité de genre et l'autonomisation des femmes en vue d'améliorer les performances du projet ?	<ul style="list-style-type: none">- Quelle a été la stratégie de partenariat du Projet ? Le partenariat a-t-il été documenté, évalué et ajusté durant l'exécution du projet ? Les différents partenaires ont-ils respecté les engagements pris ?- Dans quelles mesures ONU Femmes a-t-elle contribué à la coordination des actions avec les partenaires concernés et d'autres acteurs pour obtenir de meilleurs résultats ?	<ul style="list-style-type: none">▪ Entretien avec ONU FEMMES et le CFP partenaires▪ Rapports d'avancement du projet▪ Conventions de partenariat▪ Comptes rendus de réunions.

8. PARTICIPATION

QUESTION PRIORITAIRE	SOUS-QUESTIONS	SOURCES / METHODES DE COLLECTE DE DONNEES
8.1. Dans quelles mesures les bénéficiaires ont-ils été impliqués dans la conception et la mise en œuvre du projet ?	<ul style="list-style-type: none">- Les femmes parlementaires ont-elles associées à la formulation du Projet ? Si oui, Comment ?- Est-ce qu'il y a des besoins initialement exprimés non pris en charge ?- Les femmes parlementaires ont-elles été impliquées dans la mise en œuvre ? Si oui, comment ?	<ul style="list-style-type: none">▪ Focus group avec les femmes parlementaires▪ Entretiens avec ONU FEMMES, OSIWA et le CFP.